2015

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin



Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

2015 RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES

HONNEUR AUX RETRAITÉS ET AUX MÉDAILLÉS DU TRAVAIL 2015





Edito

Par sa situation géographique exceptionnelle et des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires particulièrement denses, l'agglomération se place en position dynamique face au développement des entreprises et à l'implantation de nouvelles unités de production.

Inséré au cœur du triangle de trois autoroutes structurantes, A1/Paris-Lille, A26/Calais-Reims et A21/Douai-Liévin ; et irrigué par 20 échangeurs autoroutiers, l'arrondissement organise et développe son attractivité.

Variété et densité des entreprises, telles sont les caractéristiques du tissu économique local. De grandes entreprises, françaises ou étrangères, côtoient les PME qui constituent la grande majorité des structures entrepreneuriales du territoire.

L'activité économique est générée principalement par des sociétés de services, bien que la part de l'industrie ne soit pas négligeable.
La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin assure la maîtrise d'ouvrage de bâtiments industriels. L'expérience accumulée dans ce domaine permet de livrer aux chefs d'entreprises des locaux sur mesure. Ces projets sont portés par le service développe ment économique qui accompagne les industriels

dans toutes les formalités, notamment l'aide au recrutement et à la formation.
Lens-Liévin un territoire d'excellence économique et d'innovation touristique

Par sa situation géographique exceptionnelle et des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires particulièrement denses, l'agglomération se place en position dynamique face au développement des entreprises et à l'implantation de nouvelles unités de production.

Inséré au cœur du triangle de trois autoroutes structurantes, A1/Paris-Lille, A26/Calais-Reims et A21/Douai-Liévin ; et irrigué par 20 échangeurs autoroutiers, l'arrondissement organise et développe son attractivité.

Par sa situation géographique exceptionnelle et des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires particulièrement denses, l'agglomération se place en position dynamique face au développement des entreprises et à l'implantation de nouvelles unités de production.



Intro

Par sa situation géographique exceptionnelle et des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires particulièrement denses, l'agglomération se place en position dynamique face au développement des entreprises et à l'implantation de nouvelles unités de production.

Inséré au coeur du triangle de trois autoroutes structuantes, A1/Paris-Lille, A26/Calais-Reims et A21/Douai-Liévin ; et irrigué par 20 échangeurs autoroutiers, l'arrondissement organise et développe son attractivité.

Variété et densité des entreprises, telles sont les caractéristiques du tissu économique local. De grandes entreprises, françaises ou étrangères, côtoient les PME qui constituent la grande majorité des structures entrepreneuriales du territoire.

L'activité économique est générée principalement par des sociétés de services, bien que la part de l'industrie ne soit pas négligeable.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin assure la maîtrise d'ouvrage de bâtiments industriels. L'expérience accumulée dans ce domaine permet de livrer aux chefs d'entreprises des locaux sur mesure. Ces projets sont portés par le service développement économique qui accompagne les industriels dans toutes les formalités, notamment l'aide au recrutement et à la formation. Lens-Liévin un territoire d'excellence économique et d'innovation touristique.

Par sa situation géographique exceptionnelle et des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires particulièrement denses, l'agglomération se place en position dynamique face au développement des entreprises et à l'implantation de nouvelles unités de production.

Inséré au coeur du triangle de trois autoroutes structurantes, A1/Paris-Lille, A26/Calais-Reims et A21/Douai-Liévin ; et irrigué par 20 échangeurs autoroutiers, l'arrondissement organise et développe son attractivité.

Par sa situation géographique exceptionnelle et des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires particulièrement denses, l'agglomération se place en position dynamique face au développement des entreprises et à l'implantation de nouvelles unités de production.

2015 RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES



Sommaire

DIRECTION GENERALE CHARGEE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 10

I. AMENAGEMENT DE L'ESPACE ECONOMIQUE **11**

II. GRANDS PROJETS **11/13**
II.1 Site du 11/19 .....
II.2 Pôle d'Excellence Sportif .....
II.3 Louvre-Lens et la Dynamique Euralens .....

III. COHESION SOCIALE HABITAT **14/18**
III.1 Logement Social dans le Cadre de la Délégation des Aides à la Pierre (enveloppe déléguée) .....
III.2 Logement Privé dans le Cadre de la Délégation des Aides à la Pierre (enveloppe Anah) .....
III.3 Du Contrat Urbain de Cohésion Sociale au Contrat de Ville 2015-2020… .....
III.4 Activités Pédagogiques dans le domaine des Sciences et Techniques .....
III.5 Enseignement Supérieur : Dispositif des Bourses Communautaires .....
III.6 Activités liées à la Prévention .....
III.7 Soutien aux Associations .....
III.8 Maison de Justice et du Droit .....

IV. STRATEGIES TERRITORIALES **19/22**
IV.1 Poursuite des Réflexions Stratégiques Urbaines .....
IV.2 Soutien Financier aux Projets Communaux .....
IV.3 Partenariats .....
IV.4 Programmation des Fonds Structurels Européens .....

V. JEUNESSE CULTURE SPORT TOURISME **23/29**
V.1 Culture .....
V.2 Tourisme .....
V.3 Sport .....
V.4 Dispositif Pays d'Art et d'Histoire .....

VI. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE **29/33**
VI.1 Immobilier Communautaire à Vocation Locative .....
VI.2 Implantation et Développement d'Entreprises .....
VI.3 Port Fluvial de Harnes .....
VI.4 Innovation .....
VI.5 Stratégie de Développement Commercial .....
VI.6 Création, Transmission et Reprise d'Entreprises .....
VI.7 Insertion et Emploi .....
VI.8 Coopération Internationale .....
VI.9 Plan Local de Développement Economique (PLDE) .....
VI.10 Animation – Relations Entreprises .....

DIRECTION GENERALE CHARGEE DES SERVICES TECHNIQUES 34

I. COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS **35/36**
I.1 Collecte en Porte-à-Porte .....
I.2 Collecte en Apport Volontaire .....

II. DEVELOPPEMENT DURABLE **37/38**
II.1 Trame Verte et Bleue .....
II.2 Rapport de Développement Durable .....

IV. ASSAINISSEMENT **39/44**
IV.1 Indicateur Technique .....
IV.2 Prix du Service Public .....
IV.3 Service aux Usagers .....
IV.4 Le SPANC .....

III. EAU POTABLE **44/48**
III.1 Qualité de l'eau .....
III.2 Indicateur Technique .....
III.3 Prix du Service Public .....
III.4 Délégation de Service Public .....
III.5 Programme eau responsable .....

V. TRAVAUX NEUFS BATIMENTS VRD **49/50**
V.1 Travaux .....
V.2 Etudes et Prestations Diverses.....

Sommaire

suite

DIRECTION GENERALE CHARGEE DES SERVICES TECHNIQUES

VI. MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE **50/52**
VI.1 Bâtiments
VI.2 Voirie – Signalétique – Eclairage Public
VI.3 Energie
VI.4 Régie d'Entretien des Espaces Naturels Communautaires

VII. CENTRES TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES **53/54**
VII.1 Aérodrome Lens-Bénifontaine
VII.2 Crématorium de Vendin-le-Vieil
VII.3 Centre Technique Animalier
VII.4 Aires d'Accueil pour les Gens du Voyage

DIRECTION GENERALE CHARGEE DE L'ADMINISTRATION GENERALE 56

I. SERVICE MUTUALISE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS **57**

II. PARTIE FONCIERE **58**
II.1 Cessions de Terrains
II.2 Foncier Disponible en Développement
II.3 Mieux Connaître, Mieux Gérer, Mieux Valoriser le Patrimoine

III. ASSEMBLEE ET MOYENS GENERAUX **59/60**
III.1 Reprographie / Archivage
III.2 Accueil
III.3 Personnel d'Entretien
III.4 Organisation des Assemblées

IV. FINANCES **61/62**
IV.1 Dépenses d'Equipement
IV.2 Ressources Fiscales 2015

V. CENTRE D'INTERVENTION DES POMPIERS DE L'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN (CIPALL) **63/64**
V.1 Nombre d'Interventions réalisées .....
V.2 Effectifs .....
V.3 Budget 2015 .....

VI. SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE **65/67**
VI.1 Service Informatique .....
VI.2 Service de l'Information Géographique .....
VI.3 Projets Liés à la Compétence Numérique .....

VII. DIRECTION DE LA COMMUNICATION **68/69**
VII.1 Communication .....
VII.2 Documentation .....

VIII. AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES **70/72**
VIII.1 Assurances .....
VIII.2 Activité Juridique .....
VIII.3 Contentieux et les Consultations Juridiques .....

IX. COMMANDE PUBLIQUE ET CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS **72/75**
IX.1 Evolutions Législatives et Règlementaires .....
IX.2 Activités de la Commande Publique.....
IX.3 Synthèse de L'Activité par Type de Procédure en 2015 .....

X. RESSOURCES HUMAINES ..... **XX/XX**



DIRECTION GENERALE CHARGEE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

I - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ECONOMIQUE

Les démarches ont été engagées en 2015 pour la clôture des conventions publiques d'aménagement Quadraparc II, La Galance et ZI des 14, arrivées à échéance en 2014.
Les protocoles de liquidation et les bilans de clôture de ces trois opérations ont été approuvés au Conseil du 31 mars 2015. La seule opération restant à clôturer est la ZAC An 2000.

L'année 2015 a permis à la maîtrise d'œuvre Artélia / Agence Devillers d'avancer sur le projet de viabilisation de la Zone Industrielle des 14 à Avion.
Ce projet consiste en la création d'un nouvel accès depuis la RD 40 et d'une voirie de desserte permettant d'offrir 9 ha de terrain à commercialiser et l'implantation d'une plateforme logistique sur 25 ha. L'estimation des travaux en phase PRO a été arrêtée à 3 000 000 €HT.
L'ensemble des dossiers administratifs préalables (Dossier Loi sur l'Eau, Dossier de Prise en Considération) ont été réalisés avec pour objectif un lancement de la consultation travaux en 2016.

II - GRANDS PROJETS

1 - SITE DU 11/19

Accueil Touristique de la Base 11/19

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a souhaité mettre en place les conditions d'un développement touristique adapté au territoire en dotant la Base 11/19 d'un accueil touristique (70 personnes) et de commodités (4). Pour ce faire 350 000€ (travaux, voirie et ameublement) ont été investis pour réhabiliter l'ancien local électrique. Ce projet a bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental de 63 000€ et du Conseil Régional de 10 000€ au titre du contrat de rayonnement touristique.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, compte tenu du potentiel touristique du 11/19 et conformément aux statuts de l'EPIC qui a vocation à exploiter des sites touristiques propriété de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, a souhaité mettre le bâtiment « accueil touristique et commodités » à la disposition de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin chaque année, entre le 15 mai et le 15 octobre. Le bâtiment a été inauguré le 11 juillet 2015 et a reçu durant la période estivale 2000 visiteurs.

COP21

La France a été officiellement nommée pays hôte de la 21ème conférence climat en 2015. Dans ce cadre, des milliers de délégués et observateurs ont été accueillis à Paris sous les auspices



des Nations Unies. Une double volonté a été affichée d'une part, celle d'inclure les territoires et les élus locaux et d'autre part, celle de placer cet événement sous le signe de l'exemplarité environnementale.

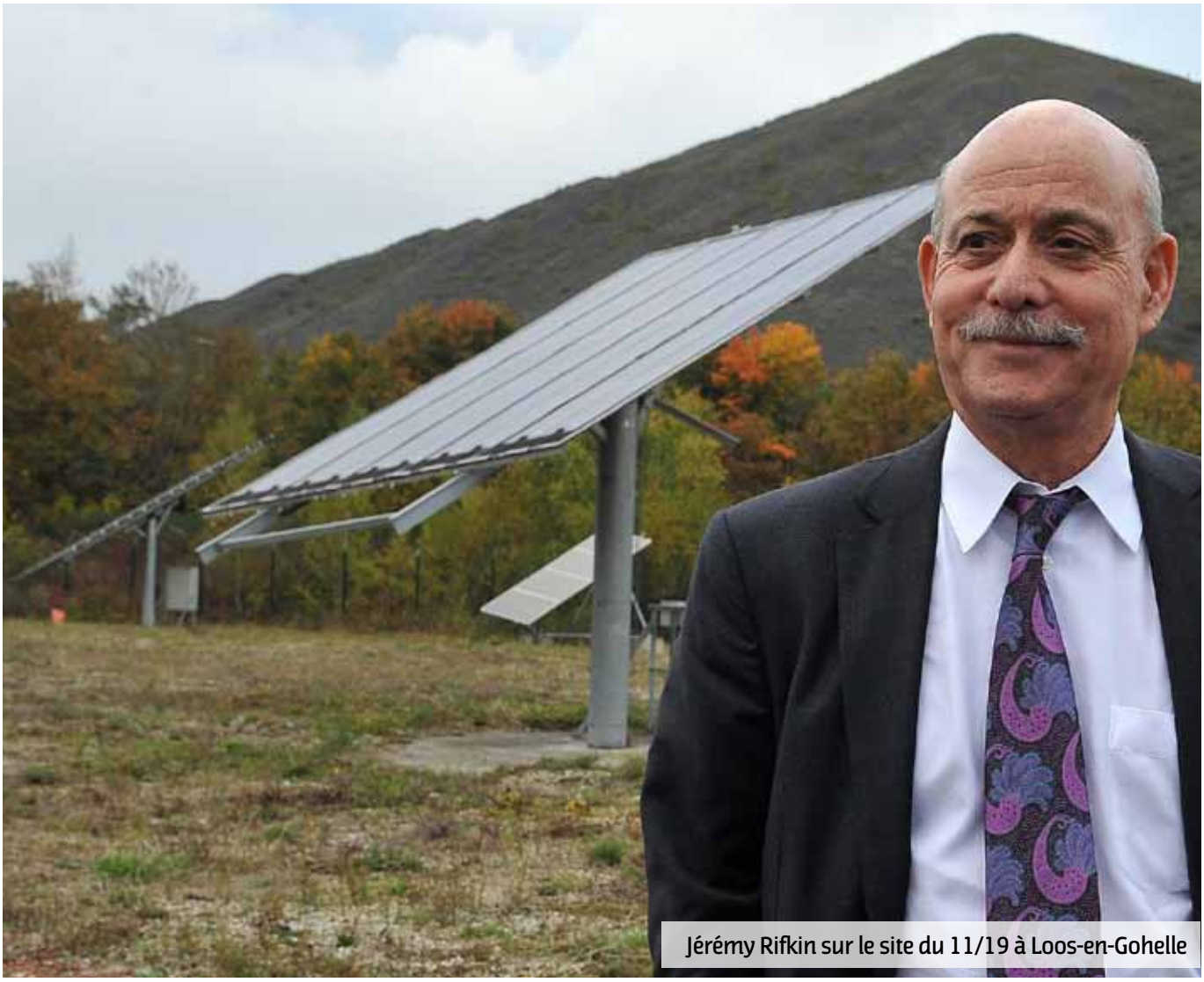
Ainsi, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la ville de Loos-en-Gohelle se sont mobilisés pour recevoir une délégation de 1000 personnes sur la Base 11/19, pôle de développement durable, le 3 décembre 2015. Toutefois, les attentats de Paris ont conduit l'annulation de cette manifestation.

Développement d'un programme tertiaire sur le site du 11/19

La Caisse des Dépôts, Batixia et Act Environnement se sont engagés dans le développement d'un bâtiment tertiaire de 1 521,30 m² sur le site du 11/19 à proximité de la jardinerie « Les Jardins du Louvre » et l'opération Villavenir.
Ce projet de bâtiment est l'occasion pour Eiffage, promoteur sur cette opération, de mettre en œuvre un concept constructif innovant « LIGNUM », combinant de manière efficiente le bois massif et le béton pour parvenir à la construction d'un bâtiment au sein duquel l'optimisation énergétique est garantie. Le travail mené par les services et les 3 investisseurs en 2014 a permis d'aboutir à la validation en Bureau Communautaire, réuni le 11 mai 2015 :
- d'une promesse de vente d'un terrain de 2 400 m² environ au prix de 35 €HT/m²,
- d'un contrat d'amodiation de 20 places de stationnement moyennant une redevance de 2 000 €HT/an
-d'un bail en état futur d'achèvement pour la location, par la CALL, un plateau de 500 m² environ moyennant un loyer de 143,3 €HT/m²/an hors charges.

2 - PÔLE D'EXCELLENCE SPORTIF

Les travaux du prolongement de l'axe Maurice Garin et de l'aménagement de parkings évènementiels mis à l'arrêt au cours de l'année 2013 ont redémarré et ont été achevés au cours de l'année 2015. Ces travaux ont été l'occasion de réaliser des aménagements complémentaires relatifs à la sécurisation de ces parkings afin d'éviter tout type d'intrusion.
Parallèlement, un travail a été mené entre les services de la CALL, le Syndicat Mixte d'Exploitation de l'Arena Stade Couvert, et les communes de Liévin et Angres permettant d'aboutir à la signature de conventions de gestion et d'entretien pour les parkings et abords du stade ainsi que pour l'axe Maurice Garin.



Jérémy Rifkin sur le site du 11/19 à Loos-en-Gohelle

Concernant le secteur Delattre de Tassigny, une convention a été signée entre la CALL et l'EPF pour l'acquisition et la démolition des derniers logements situés le long de la rue Delattre de Tassigny entre la rue Montaigne et la station Total.

3 - LOUVRE-LENS ET LA DYNAMIQUE EURALENS

Les missions confiées en 2010, par le groupement de commande Euralens composé des villes de Lens, Liévin, Loos-en-Gohelle et la CALL, à l'équipe Desvignes/Portzamparc/Artélia dans le cadre de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère se poursuivent.

Déclinaison du plan directeur Euralens centralité

Le marché subséquent n°2 « coordination des opérations engagées dans le périmètre Euralens centralité » de l'accord cadre de

maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère a été engagé en 2012.

L'objectif de ce marché est la traduction de manière opérationnelle des orientations définies par le plan directeur, approuvé en 2011, et la coordination des opérations engagées dans le périmètre Euralens centralité.

Les études comprises dans la commande n°2 ont été engagées en 2015 à savoir :
- Production de schémas d'aménagement détaillés : Secteur 11/19 – frange sud de l'A21 à Loos-en-Gohelle, Secteur Lens Centralité, Secteur Jaurès – implantation des réserves du Louvre à Liévin, secteur Fonds à Marles à Liévin.

- Suivi et renforcement de la cohérence des projets engagés : Quartier Ouest et secteur Quadraparc à Loos-en-Gohelle.

- Réflexion prospective et suivi des transformations à long terme : Secteur 12/14 élargie – site d'implantation du nouveau CHL.

Le coût de ces études à charge de la CALL est de 79 750 €HT.


Assemblée Générale EURALENS

III – COHÉSION SOCIALE ET HABITAT

1 - LOGEMENT SOCIAL DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE (ENVELOPPE DÉLÉGUÉE)

749 842 € ont été engagés en 2015, pour construire 598 logements, dont 116 logements très sociaux.
Les aides de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin :
- 384 000 € de subventions ont été octroyées permettant d'aider à la réalisation de 96 logements locatifs sociaux ou en accession sécurisée dans le cadre du dossier ANRU de la commune de Liévin.

Le développement de partenariats

En 2015, différents partenariats ont été initiés, notamment avec :

- le Cerqual dans le cadre d'une démarche de conventionnement du parc locatif social qui doit se concrétiser en 2016.
- la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'une réflexion sur les garanties d'emprunts du parc de logements locatifs sociaux.

2 - LOGEMENT PRIVÉ DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE (ENVELOPPE ANAH)

1 868 043 € ont été consommés pour réhabiliter 164 logements en parc diffus dont 526 501 € pour la rénovation thermique (Habiter Mieux). Cela représente une augmentation de 55% par rapport à 2014.

Les aides de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin :

a. Amplification de l'activité de l'Espace Info-Energie (EIE)

Ce service permet d'informer et de conseiller gratuitement la

population concernant la gestion de l'énergie et plus particulièrement les travaux réalisables et aides financières possibles ainsi que les énergies renouvelables. La conseillère a ainsi livré 450 conseils personnalisés et a diversifié ses actions :

- réalisation de 28 animations (fête de l'énergie, semaine du développement durable, salon de l'habitat, forum énergie à Méricourt, Lens Nat'ur, semaine bleue à Grenay, les assises de la jeunesse à Avion, forum de l'habitat passif à Loos-en-Gohelle, salon du développement durable et des nouvelles technologies à Angres, visites du théâtre de l'éco-construction, ateliers éco-gestes, exposition, etc…)
- réalisation de 8 permanences délocalisées en commune (Ablain-saint-Nazaire, Givenchy-en-Gohelle, Angres, Noyelles-sous-Lens, Harnes, Meurchin, Lens et Bully-les-Mines)
- réalisation d'articles de presse, d'émissions télévisées avec le service Communication et Télégohelle.

La conseillère EIE est présente dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au 6 rue Lavoisier à Lens. Elle est joignable au 03.21.790.518 ou par mel info-energie@agglo-lenslievin.fr

b. Permanences Immobilière Sociale 62

En 2015, l'agence immobilière à vocation sociale a maintenu ses permanences dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, rue Lavoisier, pour aider les particuliers aux faibles revenus et difficultés sociales dans leur recherche de logement. Sur l'année, 7 permanences ont été tenues le 3ème mercredi des mois de janvier, février, mars, octobre et décembre.

c. Poursuite du partenariat avec l'ADIL pour lutter contre l'habitat indigne

Le renouvellement de la convention d'objectifs avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) en 2015 a permis de montrer les besoins du territoire dans le secteur privé.
Cette convention, axée sur l'amélioration de l'habitat dans le parc privé, l'accession à la propriété, la lutte contre l'habitat indigne, l'expertise juridique, la veille juridique (assurée par la lettre Habitat actualités) permet de décliner différentes actions à destination des particuliers et des communes.

Pour 2015, ce sont 220 consultations juridiques qui ont été données, essentiellement des particuliers (90%) ; les collectivités représentent 6% et les travailleurs sociaux 4%.
Les problèmes locatifs occupent la 1ère place avec un peu plus de 70% des questions posées, l'accession représente 10,8% et l'amélioration de l'habitat 7%. Avec le service Habitat, différentes thématiques ont été abordées, sous forme de sensibilisation ou d'information, notamment :
- le conciliateur de justice
- les pouvoirs de police du Maire
- les procédures d'urgence en matière d'habitat, en collaboration avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

d. Mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « précarité énergétique, habitat indigne et perte d'autonomie »

Suite à l'étude pré-opérationnelle réalisée en 2013, le Programme d'Intérêt Général a été lancé au 1er juin 2015 pour une durée de 3 ans. L'équipe missionnée pour ce programme est le groupement INHARI-SOLIHA PAS DE CALAIS.
L'intérêt du PIG est de bénéficier d'un dispositif financier incitatif pour aider le propriétaire occupant ou bailleur à réaliser des travaux liés aux économies d'énergie, à l'habitat indigne et/ou à la perte d'autonomie.
En plus des aides financières de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin prend en charge financièrement le coût de l'équipe d'animation et a déployé des aides financières complémentaires pouvant aller jusqu'à 20% du montant HT des travaux subventionnables, selon certains critères d'éligibilité. L'enveloppe financière mobilisée pour ce programme d'une durée de 3 ans représente 837 000 €.
En 6 mois d'activités, 100% des dossiers autonomie ont été subventionnés et 52% des dossiers en précarité énergétique représentant environ 55 000 € d'aides de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont été versées aux propriétaires.
Un numéro vert a été mis à disposition des propriétaires pour les informer sur les modalités du programme 0800 002 862.



e. Développement de partenariats

En 2015, différents partenariats ont été développés, notamment avec :

- l'APSA, une campagne de communication et une collecte de petits pots et couches ont été mises en place pour venir en aide aux familles les plus jeunes accueillies dans le dispositif du Plan Grand Froid.
- la Région dans le cadre du plan 100 000 logements pour permettre aux habitants du territoire de bénéficier de subventions et primes.
- Soliha pour aider un public en difficultés à être reloger, accompagner socialement dans le cadre de l'accès, le maintien, le surendettement et la précarité énergétique du logement

3 - DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE AU CONTRAT DE VILLE 2015-2020…

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, compétente en matière de Politique de la Ville, a mis en place les instances partenariales nécessaires à la finalisation du document cadre avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'ensemble des partenaires signataires pour la rédaction du nouveau Contrat de Ville. Il porte sur 21 quartiers prioritaires et concerne 19 communes de l'agglomération. La signature a eu lieu le 27 juin 2015 sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.
La programmation intermédiaire a permis de mobiliser des subventions notamment de l'Etat 1,256M€ pour 121 projets et du Conseil Régional 0,366M€ pour 33 projets dans le cadre du FITA Participation des Habitants, des Fonds de Participation des Habitants FPH et « Nos Quartiers d'Eté ».
Un appel à projets a été lancé pour la programmation 2016 du Contrat de Ville soulignant l'importance de mobiliser prioritairement les crédits de droit commun existants.

Parallèlement, les communes ont pour la plupart engagé et mis en place les conseils citoyens nouvel outil de participation et de mobilisation des habitants, vil y en a un par quartier prioritaire de la Politique de la Ville.


18ème Village des Sciences

Aussi, le territoire s'est vu doter de 3 sites dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine : le 12-14 sur Lens dans le Programme d'Intérêt National et le Vent de Bise à Liévin et la République à Avion étant dans le Programme d'Intérêt Régional.

4 - ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DANS LE DOMAINE DES SCIENCES ET TECHNIQUES

18ème Village des Sciences à Billy-Montigny

Cette manifestation regroupe sur un même site amateurs et professionnels afin de témoigner de l'intérêt des sciences dans la vie quotidienne en s'appuyant sur des expériences « ludiques » et des possibilités d'échanges d'information. Au total plus de 900 visiteurs dont 600 élèves issus des écoles, collèges et lycées de l'agglomération qui ont pu inscrire cette visite dans leurs projets pédagogiques.
La CALL a pris en charge l'organisation générale et les frais inhérents de l'opération (notamment transports) pour environ 7000 € et a reçu du Conseil Départemental du Pas de Calais une subvention à hauteur de 4000 €.



Développement de la Culture Scientifique et Technique

La CALL poursuit son engagement sur ce thème en partenariat avec le Conseil Départemental du Nord gestionnaire du Forum Départemental des Sciences. Ce dispositif permet aux écoles, associations et structures communales de bénéficier de la mise à disposition d'outils pédagogiques et de visiter le centre scientifique. Durant l'année 2015, 9 visites (soit 460 élèves) et 11 semaines de location ont été réalisées pour un coût global de 6000 €

Il est précisé que cette action a fait l'objet d'un marché qui a pris fin le 31 décembre 2015.

5 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DISPOSITIF DES BOURSES COMMUNAUTAIRES



La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin a octroyé 15 bourses aux étudiants de 3ème cycle universitaire pour un montant total de 40 000 €. Elles ont permis à 2 doctorants, 4 élèves Ingénieurs et 9 Master II dont une en double cursus vétérinaire, de poursuivre leur études.

L'année 2015 a été l'occasion de retravailler ce dispositif au regard des compétences et politiques communautaires.

6 - ACTIVITÉS LIÉES À LA PRÉVENTION

Formation Prévention Routière par le Comité Départemental de l'association Prévention Routière

Une session a eu lieu fin 2015 permettant la formation de 12 nouvelles personnes-relais. Celles-ci ont été dotées d'un kit « mobilipass » et viendront rejoindre les 57 personnes formées jusqu'à maintenant sur 23 communes engagées.

9ème Challenge Communautaire de Prévention Routière à Sallaumines

107 élèves de CM2 issus des communes de Annay-sous-Lens, Aix Noulette, Bully-les-Mines, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Méricourt, Meurchin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines et Wingles ont participé à la manifestation. Cette édition a été remportée par un jeune sallauminois et le challenge par équipe est revenu à Sains-en-Gohelle.

7 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.) qui a pour mission de valoriser la place de la femme dans la société afin de concourir à son autonomie et dont l'action est destinée à la population de la CALL a perçu une subvention de 3 500€ .

Association Accueil et Réinsertion Sociale (A.R.S.) qui offre un service spécifique d'écoute, d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences sur le territoire de la CALL a reçu une subvention de 2 700 €.

Association Pour la Solidarité Active (A.P.S.A.) dont l'action s'inscrit dans une démarche de prévention et de lutte contre les conduites à risque et essentiellement mal-être et conduites addictives a perçu une subvention de 45000 € pour la poursuite de sa mission.

Association Accueil 9 de Cœur qui mène une action portant sur l'insertion des personnes en difficultés et en risque d'exclusion de la société sur le territoire de la CALL a reçu une subvention de 5 000 €.

Association d'Aide aux Victimes et d'Information Judiciaire du Pas-de-Calais (AVIJ 62) qui apporte un accompagnement juridique et psychologique aux victimes d'infraction pénale a perçu une subvention de 3 500 €.

Comité Départemental de l'association de Prévention Routière du Pas-de-Calais qui assure une sensibilisation à la sécurité routière a reçu une subvention de 3 500 €.

Association Cheval Bleu a reçu une subvention de 5000 € pour la poursuite de ses actions en faveur des publics ayant des troubles psychologiques et mentaux.

Association Unis-Cité, opérateur des services civiques, a reçu une subvention de 9 000 €.



Challenge Communautaire de Prévention Routière



12 122 personnes accueillies à la MJD en 2015

8 - MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

12 122 personnes accueillies à la MJD en 2015.
L'activité relative à l'accès au droit reste constante. L'activité des Conciliateurs de Justice est en hausse sensible alors que les procédures confiées aux Délégués du Procureur sont en légère diminution.

4 grandes activités sont exercées :

L'activité pénale

683 personnes ont été reçues par les 6 délégués du Procureur de la République.
212 mesures de composition pénale ont été traitées. 98 dossiers de médiation pénale ont débouché sur 63 accords.

L'Association Socio-Educative et Judiciaire du Pas-de-Calais a reçu 1025 personnes, dans le cadre d'une mesure de contrôle judiciaire, d'une enquête de personnalité ou d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière, pour les auteurs de violences intra-familiales ou d'usage de stupéfiants.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation a accueilli 1779 personnes dans le cadre d'une condamnation judiciaire (Sursis avec Mise à l'Epreuve –Travail d'Intérêt Général- Libération conditionnelle- Placement sous bracelet électronique, etc…) et pour un suivi de 1909 mesures.
L'A.D.A.E (Association Départementale d'Action Educative) a mis en œuvre des mesures de réparations pénales pour 206 mineurs.

L'activité civile

483 dossiers de conciliation ont été ouverts en 2015 entrainant 246 Procès-Verbaux (dont 123 accords verbaux).

L'aide aux victimes

53 personnes reçues par le juriste et la psychologue de l'Aide aux Victimes et Information Judiciaire du Pas-de-Calais (AVIJ 62).

L'accès au droit

C'est l'activité essentielle 7272 personnes reçues : 6314 par les 3 permanents.
224 personnes reçues par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes.
425 personnes ont bénéficié d'une consultation gratuite par un avocat.
226 dossiers pris en charge par le Défenseur des Droits, qui regroupe désormais la Halde, le Délégué du Médiateur de la République et le Défenseur des Enfants.
41 personnes renseignées par l'U.D.A.F (Union Départementale des Associations Familiales) pour les questions relatives aux tutelles et à la médiation familiale.
42 personnes reçues par l'Association A.E.B (Aide Educative et Budgétaire), qui prend en charge des familles rencontrant des difficultés financières : aide à l'établissement de budget et dossiers de surendettement.

IV - STRATÉGIES TERRITORIALES

1 - POURSUITE DES RÉFLEXIONS STRATÉGIQUES URBAINES

Programme Local de l'Habitat

Le nouveau Programme Local de l'Habitat 2014-2020 détermine la stratégie communautaire collective en matière de logement et de peuplement autour de 4 grandes orientations : production, amélioration de l'habitat, réponse aux publics spécifiques et gouvernance renforcée.

Avec un objectif ambitieux de 1310 logements par an, le Programme dénombre pas moins de 25 actions pour rééquilibrer, développer et diversifier l'offre en logements sur l'ensemble du territoire communautaire, durant les 6 années à venir : politique foncière, offre locative ciblée, accession à la propriété, lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique, rénovation des quartiers en lien avec les habitants, actions spécifiques pour les jeunes, les personnes âgées, handicapées, logement d'urgence.
Un suivi annuel de la production de logements au regard des objectifs du PLH a été mis en place auprès des 36 communes du territoire
Les avancées du PLH courant 2015 traduisent en outre une politique volontariste d'amélioration du parc à travers le PIG « habitat indigne précarité énergétique et perte d'autonomie 2015-2018 », incluant des bonifications communautaires.

Urbanisme réglementaire

Au titre de sa mission de soutien à l'élaboration, la révision et la modification des Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.), la CALL a été sollicitée en 2015 par les communes de Grenay, Bully-les-Mines, Loison-sous-Lens, Sains en Gohelle, Bénifontaine, Caren-

cy, Givenchy-en-Gohelle et Vimy.

Assistance technique communautaire

Au titre de son partenariat avec le CAUE, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a assisté la commune de Bully-les-Mines pour un projet d'étude sur l'implantation d'une restauration scolaire.
Un diagnostic socio-économique des communes rurales, visant à identifier les enjeux de développement spécifiques à ces territoires a été réalisé et présenté aux élus concernés.

Développement d'une agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité



La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a engagé une réflexion sur le développement d'une agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité. Un groupe de pilotage a été constitué en 2015 et un 1er cadrage de la démarche a été proposé, sur la base des enjeux identifiés.

2 - SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS COMMUNAUX

Fonds de Rénovation Urbaine

Parmi les actions de renouvellement urbain, le Fonds de Rénovation Urbaine (F.R.U.) contribue à la réalisation d'opérations d'ensemble déclinées de manière pluri-annuelle (3 ans minimum) comprenant majoritairement des interventions sur l'habitat et en accompagnement d'intervention sur les équipements publics (hors VRD) en vue de concourir à la recomposition urbaine et à la mixité sociale.
En 2015, 122 398 € ont ainsi été engagés pour soutenir le renouvellement de la Cité des Camus à Angres, la « Cité du 10 » à Billy-Montigny et la Grande Résidence à Lens.

Fonds d'intervention foncière

Instauré en 2006 pour l'ensemble des communes de l'agglomération, le FIF contribue aux acquisitions foncières à vocation d'habitat social ou de primo-accession, à hauteur de 15% d'un montant cumulé « acquisition + frais », soit une aide maximale de 22 500 €. En 2015, 9 conventions ont été prorogées par voie d'avenants, afin de permettre aux communes concernées de finaliser leurs acquisitions pour des projets toujours en cours.



Fonds de Concours aux Communes Rurales

Instauré en 2000, le FCCR contribue à la réalisation des projets d'équipements des 13 communes rurales du territoire. Depuis 2006, un montant de 22 900€ par commune (soit 297 700€ au total) est attribué annuellement au titre du FCCR, cumulable sur 3 ans.
Ce dispositif a été reconduit à l'identique en 2015. 17 opérations ont ainsi été financées sur cet exercice, sur Ablain-Saint-Nazaire (fenêtres du groupe scolaire), Aix-Noulette (réhabilitation de l'éclairage public), Bénifontaine (rénovation de la salle polyvalente et de la salle des fêtes), Bouvigny-Boyeffles (aménagement du presbytère, rénovation des écoles), Carency (réfection des toitures de l'église et de l'école), Estevelles (acquisition foncière pour le cimetière, rénovation de la cantine scolaire et de la salle des fêtes), Gouy-Servins (réaménagement de l'ancienne école en salle associative), Hulluch (rénovation du mur du cimetière), Servins (rénovation de l'école et du cimetière), Souchez (acquisition pour la réalisation d'un gîte communal) et Vimy (tribunes et vestiaires du stade de la Mine).

Convention-cadre avec l'E.P.F

Suite à l'engagement par l'EPF de son Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019, la CALL a contribué à la contractualisation de ce nouveau programme sur son territoire, en intégrant à la convention-cadre (approuvée en Décembre 2014) les enjeux de ses documents-cadres : Schéma Directeur EURALENS, Programme Local de l'Habitat, Plan Local de Développement Economique… et de ses Grands Projets.
Dans cette convention dotée par l'EPF d'un budget d'acquisition de 15 millions, ce sont ainsi pas moins de 27 opérations qui sont d'ores et déjà programmées, dont 18 pour le « foncier de l'habitat et du logement social », 5 pour le « foncier immobilier



industriel et de services », 3 pour le « foncier de la biodiversité et des risques » et 1 au titre du « fonds pour la constitution du gisement de renouvellement urbain ».

L'EPF et la CALL ont, de plus, engagé, courant 2015, une démarche commune pour l'identification du gisement de renouvellement urbain, sur la base d'éléments de présentation du territoire : l'étude ainsi menée doit permettre la définition du périmètre d'étude, l'identification et la qualification des gisements et immobiliers et leur priorisation dans le cadre d'une stratégie foncière de renouvellement urbain.

3 – PARTENARIATS

2015 est à la fois l'année du renouvellement de plusieurs partenariats d'ingénierie et celle de l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme de l'Artois qui marque la volonté de la CALL de porter la dynamique de renouvellement urbain à travers des actions durables et innovantes, issues d'une réflexion concertée et à la mesure des enjeux : Troisième Révolution Industrielle, patrimoine UNESCO...

Agence d'Urbanisme de l'Artois

La CALL a adhéré en avril 2015 à l'« Agence d'Urbanisme de l'Artois », intégrant désormais également la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.
Le programme de l'Agence couvre :
- L'observation du territoire commun et l'analyse des évolutions urbaines et rurales,
- La participation à la définition des politiques d'aménagement et de développement,
- L'assistance à la définition des projets de territoire,
- La participation à l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme.

Ainsi sur le territoire communautaire, le programme d'activités 2015 a permis notamment une participation à l'élaboration du nouveau Projet de Territoire et l'engagement de réflexions stratégiques, urbaines et programmatiques quant au devenir du site de l'actuel Centre Hospitalier de Lens et à l'insertion urbaine du futur Complexe Hospitalier.

CPIE Chaîne des Terrils, CERDD, Mission Bassin Minier

Depuis son implantation en 2005 sur la « Base 11/19 », le « Groupement d'Intérêt Public CEntre Ressource du Développement Durable » (GIP CERDD) participe, à travers son partenariat avec la CALL, à l'animation du site et à la diffusion des dispositifs de développement durable.
Afin de soutenir ces activités concordant avec les stratégies communautaires, et la précédente convention étant caduque, un nouvel accord a été conclu sur des objectifs partagés : le renforcement et l'élargissement des acteurs et organisations locaux du développement durable, l'accompagnement à l'opérationnalité et à l'émergence de solutions innovantes.
La démarche est identique avec le CPIE « Chaîne des Terrils », qui participe à la sensibilisation au développement durable et à la protection du patrimoine minier sur notre territoire, avec l'appui de la CALL.

La nouvelle convention assure au CPIE le soutien de la CALL dans son programme de promotion de la diversité des sites et paysages, mise en valeur des éléments de mémoire collective, promotion et animation du site 11-19 à Loos-en-Gohelle, gestion différenciée des espaces, actions pédagogiques pour l'écocitoyenneté.
Depuis son installation en 2000, la Mission Bassin Minier porte quant à elle une dynamique d'aménagement durable et de développement sur notre territoire, à travers le pilotage d'études, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'animation de réseaux, le conseil et l'expertise.
Ont ainsi été réalisés, l'argumentaire pour la reconnaissance des spécificités minières dans la géographie prioritaire de la politique de la Ville, l'appui à l'étude de programmation « Naturasport », le travail sur la valorisation urbaine des projets d'axes « TCSP », ou encore l'étude de définition de la signalétique « Bassin Minier Patrimoine Mondial ».

Pour la nouvelle période 2015-2017, la Mission Bassin Minier inscrira ses interventions autour de 3 objectifs stratégiques :
- Gestion du Bien Bassin Minier patrimoine mondial de l'UNESCO
- Appui aux projets urbains illustrateurs de la « Troisième Révolution Industrielle »
- Animation interterritoriale pour la mise en œuvre des schémas stratégiques, la coordination des travaux d'observation et travaux pour une mobilité plus durable.

4 – PROGRAMMATION DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

2015 voit la CALL remporter plusieurs appels à projets lancés par le Conseil Régional au titre de la programmation des fonds structurels européens : l'Investissement Territorial Intégré (ITI) et la réhabilitation de l'ancienne Ecole Paul Bert à Lens et de la Salle des Machines à Loos-en-Gohelle au titre du patrimoine remarquable.

Avec le programme de l'Investissement Territorial Intégré (ITI),

retenu en Novembre 2015 par le Comité Unique de Programmation FEDER-FSE parmi les 13 lauréats régionaux, c'est une enveloppe de 7,5 M € de co-financement FEDER (pour un investissement total estimé à 18 M€) qui se trouve réservée pour le territoire, à destination des porteurs de projets sur les quartiers prioritaires.
L'ITI permettra ainsi de développer des actions de sensibilisation à l'entreprenariat, formation à la culture et aux métiers numériques, réhabilitation et construction éco-énergétique et mixité des usages de déplacement, de manière innovante et partenariale.

La candidature de la CALL a également été sélectionnée au titre de l'Appel à projets de l'Axe 4- 6-c du PO FEDER-FSE : « Préserver et développer le patrimoine et les paysages remarquables du Nord – Pas de Calais comme supports de transformation sociale, environnementale et économique » pour 3 projets de réhabilitation durable, illustrant l'ambition de reconversion du territoire :

Bâtiment totem du cluster numérique Louvre-Lens Vallée dans l'ancienne Ecole Paul Bert à Lens, pour la création d'une filière innovante autour de la culture et des métiers d'art et du patrimoine, en synergie avec le Louvre – Lens.

Halle de démonstration des éco-matériaux dans l'ancienne salle des machines de la Base 11-19 à Loos-en-Gohelle, dans le développement de la filière d'excellence de l'éco-construction.



Théâtre de l'Eco-construction de la Base 11/19

Chaîne des Parcs (parties Souchez Aval et Centralité) : c'est une véritable figure de proue paysagère, reconnaissable, forte et appropriable, qui doit être créée ici, à partir des lieux majeurs à dominante culturelle ou mémorielle, de 8 terrils et de bois et zones humides. En 2015, sont retenus au titre de l'appel à projet le parc Souchez aval (entre Noyelles sous Lens et la confluence avec la Deûle), parc-canal monumental de 300 hectares, et le parc Centralité situé autour du Louvre-Lens, du 11-19 et du parc de la Glissoire.

Ces opérations représentant respectivement un coût d'investissement de 5 138 975 €, 2 764 035 € et 11 500 000 €, sont éligibles aux subventions FEDER à hauteur de 1 M €, 1,7 M et 2,8 M €, soit un taux de co-financement de 24 à 36 %.

V - JEUNESSE CULTURE SPORT TOURISME

1 - CULTURE

Subventions aux équipements culturels et aux manifestations culturelles mettant en valeur le territoire En 2015, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a poursuivi son accompagnement auprès de 13 centres culturels et d'une association intercommunale de développement culturel du territoire et de l'association d'éducation populaire Gauheria, le Passé de la Gohelle en leur allouant des subventions pour un montant global de 250 000 €.
En 2015, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a apporté son soutien à trois manifestations culturelles qui participent au rayonnement du territoire : le Salon du Livre Policier-Lens, Pas-de-Calais Libéré-Souchez, l'Université Populaire Mineurs du Monde et Gohelle Fest pour un montant global de 20 500 €.

Ingénierie culturelle

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a participé aux différents comités de pilotage des communes et des associations qui souhaitent un accompagnement pour le suivi de leur futur équipement culturel (médiathèque, théâtre, …) ex. : Maison de l'Art Contemporain de Sallaumines ; Musée de Harnes,… ; ou encore pour la mise en place de projets culturels de territoire (ex. : Mission d'Appui Artistique, Université Populaire de Mineurs du Monde,…). Elle a également poursuivi le travail collaboratif effectué autour de la lecture publique avec le Département du Pas-de-Calais et de l'appropriation muséale avec le Louvre-Lens.

Développement d'outils de promotion culturelle

Afin de favoriser la promotion des équipements culturels présents sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a poursuivi la diffusion sur la chaîne intercommu-

nale Télégohelle et sur internet de la météo culturelle – correspondant à l'agenda mensuel de la programmation des centres culturels. Sept numéros ont été tournés en 2015.

Signature d'une convention cadre pluripartenariale avec la Scène Nationale Culture Commune

Dans le cadre de sa politique de soutien aux équipements culturels d'envergure, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a élaboré avec Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais, une convention pluripartenariale ayant pour objectifs de favoriser le développement du projet culturel définie par la direction de la structure en résonnance avec l'ambition culturelle de l'intercommunalité. Le montant engagé en 2015 pour ce partenariat fut de 150 000 €.

Définition de la compétence CULTURE

Dans le cadre de l'évolution de ses statuts (actée par arrêté préfectoral en date du 15 septembre 2012), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a souhaité s'adjoindre une expertise afin de définir l'intérêt communautaire dans le domaine de la culture.

Le Cabinet Viaculture a été recruté fin 2014.

L'année 2015 a permis d'élaborer la nouvelle compétence avec un travail effectué en 3 temps : Phase 1 : Mise à jour du diagnostic culturel intercommunal ; phase 2 : Définition des enjeux stratégiques et opérationnels ; phase 3 finalisation de la définition de l'intérêt communautaire culture au titre des compétences optionnelles et facultatives.

Maison Syndicale des Mineurs

Suite à sa réhabilitation, l'équipement a fait l'objet d'un temps inaugural le 4 décembre dernier. A cette occasion, une exposition dédiée à l'histoire du lieu et réalisée par les services communautaires a été présentée au public. Les structures présentes (Mémoires et Cultures, GAUHERIA, Euralens, Louvre-Lens Vallée Pôle Numérique Culturel) sur le site et participant à son développement ayant fait l'objet d'un redéploiement, de nouveaux contrats de mise à disposition des espaces et de nouvelles conventions d'objectifs ont également été signées.

2 - TOURISME

Lens'14-18 — Centre d'Histoire Guerre et Paix

Le Conseil Régional Nord-Pas de Calais a signé en avril 2011, une convention avec le Ministère de la défense qui actait la décision d'un important programme de mise en valeur du site de la Nécropole Nationale Notre-Dame-de-Lorette, le plus grand cimetière militaire de France.
Outre la réalisation de l'anneau de la mémoire, monument commémoratif exceptionnel, réalisé par le Conseil Régional, face à la Nécropole et inauguré le 11 novembre 2014, la Communauté d'Agglomération a souhaité prendre toute sa place en faveur du travail de mémoire.

Ainsi, dans la perspective du centenaire de la Première Guerre mondiale, elle a décidé de procéder en lien avec le Conseil Général à la valorisation depuis Souchez de la route départementale accédant aux deux grands sites mémoriels et surtout de construire un important centre d'interprétation, unique en région, permettant de dispenser une information historique, à la fois claire, synthétique et spectaculaire des événements de la Grande Guerre en Nord-Pas de Calais.
Le site d'implantation de ce nouvel équipement est situé à Souchez (Pas-de-Calais) au pied de la colline de Notre-Dame-de-Lorette et au centre de la zone de front Artois-Flandre française, à mi-chemin entre la Somme et la Frontière Belge, dans un secteur parfaitement bien desservi (A26, RD 937, gare TGV à 15 minutes).

Le centre d'interprétation « Lens'14-18 » conçu par l'architecte et scénographe Pierre-Louis Faloci, désigné à l'issue d'un concours de très haut niveau, dispose d'une grande force architecturale au regard de son harmonie et de la mise en valeur paysagère qui invitent le visiteur à la réflexion.

Destiné aux jeunes générations, aux habitants de cette grande région européenne qui a toujours su se relever après le chaos, aux visiteurs francophones et étrangers, « Lens'14-18 » est un équipement d'accès gratuit. Cette décision est révélatrice de l'engagement des élus locaux en faveur du travail de mémoire, pour que toutes les générations soient sensibilisées à l'absurdité des nationalismes ayant conduit aux affrontements les plus terribles et à l'importance d'une Europe en paix.
Le bâtiment de 1 200 m^2 accueille une exposition permanente spectaculaire de 600m^2 constituée de reproductions de photographies d'archives, d'extraits de films d'époque, de photos aériennes, de cartes, de maquettes, d'objets emblématiques,



permettant d'appréhender de façon chronologique et thématique les 7 grandes étapes du conflit en région.

En résonnance avec l'anneau de la mémoire, le site comprend également un espace de consultation mémorielle qui permet de consulter sur des postes informatiques, les fiches des 580 000 soldats toutes nationalités confondues morts sur le sol du Nord-Pas de Calais.

Le centre dispose également d'un espace d'animation et de médiation ainsi qu'un espace d'information dédié aux Chemins de mémoire Nord-Pas de Calais. Enfin, la réhabilitation d'un bâtiment public voisin permettra dans un second temps, l'accueil de séminaires et d'expositions temporaires (perspective d'engagement des travaux à l'automne 2015 pour une livraison au printemps 2016).

« Lens'14-18 » Centre historique guerre et paix, a été financé par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, l'Etat (FNADT et Ministère de la Défense), le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais. Il a été inauguré le 30 mai 2015 à l'occasion du centenaire de la prise de la colline de Notre-Dame de Lorette par l'armée française.

Pop up créatif

Dans le cadre du projet européen RECREATE la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a mis en place un pop-up revisité (magasin éphémère).
Ici il ne s'agissait pas de vendre, mais d'exposer les œuvres de 15 artistes français et anglais, dans les hôtels-cafés-restaurants issus de la centralité pour une durée limitée.
Dix commerçants de Lens et Liévin (un hôtelier, un cafetier, 7 restaurateurs et un pâtissier-chocolatier), séduits par l'idée, ont relevé le défi et ont accueilli des œuvres en changeant d'artistes toutes les 3 semaines. Ainsi, habitants, touristes et visiteurs du Louvre-Lens ont pu découvrir peintures et sculptures, en centre-ville, entre le 2 février et le 4 avril 2015. Le succès a été au rendez-vous puisque cette opération a permis aux artistes de rencontrer des acheteurs avec la vente d'une ou plusieurs œuvres pour 4 d'entre eux à l'issue de l'événement.

Contrat de destination : Subvention Mission Louvre-Lens Tourisme

La destination touristique Autour du Louvre-Lens (ALL) a été retenue dans le dispositif des contrats de destination mis en place par le Ministère des Affaires étrangères et du développement international qui vise à soutenir des destinations nationales d'exception afin de les promouvoir à l'international au côté de destinations déjà installées comme la Baie du Mont Saint-Michel, la Corse, le Val de Loire,…
La Mission Louvre-Lens Tourisme rattachée à l'Agence de Développement et de réservation Touristiques du Pas-de-Calais a sollicité la CALL pour une participation financière à trois actions réalisables en 2015-2016 inscrites dans le contrat. Un programme d'actions spécifiques est en cours d'écriture.

Subvention Office de Tourisme et du Patrimoine

La CALL a accordé une subvention de 850 000€ à l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin en deux temps. Afin de déterminer les relations entre la CALL et l'OTPLL suite au changement de statut de la structure en EPIC, une convention d'objectifs triennale a été rédigée et signée par les deux parties.

Mise en place d'un dispositif d'aide aux communes pour la création d'aire de camping-cars



Aire de camping-cars de Grenay

Suite au développement touristique que connaît le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin avec les grands sites de mémoire, le Louvre-Lens, le patrimoine minier, les attractivités urbaines, une action a été inscrite au Contrat Territorial de Développement Durable de Lens-Liévin 2012-2015 pour réaliser un schéma d'accueil des aires de camping-cars sur le territoire.
Le cabinet Traces TPI a cherché à répondre aux besoins de cette clientèle estimant opportun de compléter l'offre actuelle afin de proposer des sites répondant aux attentes des camping-caristes.
C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a mis en place un régime d'aide aux communes souhaitant aménager, sous maîtrise d'ouvrage communale, ce type d'équipement.
Ainsi, la ville de Grenay a saisi la CALL afin d'obtenir un soutien financier leur permettant de créer une aire d'accueil avec borne multi-services pour 3 à 4 camping-cars située dans le parc Aragon rue François Beaucamp estimée à 94 792€HT.

Contrat de rayonnement touristique CALL-CAHC

La CALL s'est associée dès 2013 avec la Région Nord-Pas de Calais et la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin afin de signer un contrat de rayonnement touristique dans le but de valoriser les actions touristiques menées sur les deux territoires. Une subvention régionale de 30% a été accordée sur les actions 2015 mentionnées dans ce dit contrat.

Attribution de subventions aux particuliers porteurs de projets d'hébergement touristiques

Une cellule d'accompagnement des porteurs de projets d'hébergement touristique (meublés de tourisme, chambres d'hôtes…) a été mise en place sur le territoire de LENS-LIEVIN. Constituée d'un réseau de partenaires de la Maison du Département de Lens-Liévin regroupant l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques, les services communautaires et l'Office de Tourisme et du Patrimoine, elle apporte un soutien régulier aux porteurs potentiels dans la concrétisation de leurs projets.

L'objectif de la cellule d'accompagnement est d'aider les porteurs dans la concrétisation de leur projet et de susciter l'émergence de nouvelles réalisations, d'encourager les personnes désireuses de s'engager dans la valorisation de leur territoire auprès de touristes, de communiquer sur les aides mobilisables et les outils d'orientation.

La CALL accompagne financièrement les projets d'hébergement touristique du territoire portés par les particuliers, répondant à différents critères qualitatifs. (Soutien financier apporté en 2015 à :

Monsieur DUCHAUSSOY, création de 4 chambres d'hôtes, Lens

Monsieur et Madame MORICE, création d'un meublé de tourisme de 4 personnes, Bully-les-Mines

Monsieur et Madame DEPRET, création d'un meublé de tourisme de 7 personnes, Ablain-Saint-Nazaire

Monsieur et Madame WEISS, création de deux meublés de tourisme (6 personnes, de 7 à 10 personnes), Lens

Monsieur et Madame DOREZ, création d'un meublé de tourisme de 4 personnes, Acheville

14 visites ont été réalisées en 2015.

Les sillons de la Mémoire

Pour la deuxième année consécutive, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, La Communauté Urbaine d'Arras et l'Office de Tourisme de Béthune-Bruay ont décidé de mettre en valeur leur chemin de Mémoire en créant une manifestation de découverte des sites sur les trois territoires. Les partenaires ont proposé un itinéraire spécifique adapté aux cyclotouristes d'une distance de 100 kms reliant Richebourg à Ablain-Saint-Nazaire. Les trois partenaires de l'opération ont élaboré en concertation le déroulé de cette manifestation qui s'est tenue le 27 juin 2015. Ils se sont appuyés sur les compétences d'une association cyclotouristique richebourgeoise.

Route du Louvre

Pour la dixième édition de la Route du Louvre, le dimanche 17 mai 2015, la CALL a attribué une subvention de 30 000€. Ce grand événement réunit près de 20 000 sportifs dans les différentes disciplines (marathon, 10km, randonnées) et reçoit sur son village d'arrivée sur la Base 11/19 de Loos-en-Gohelle 30 000 visiteurs.



Meeting aérien de Lens-Bénifontaine

Le meeting aérien de Lens-Bénifontaine a connu en 2015 un record d'affluence puisque le cap des 70 000 visiteurs a été franchi. Ainsi, le 20 septembre 2015 le ciel lensois a été le théâtre du balai des avions. Cet événement de prestige est soutenu par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à hauteur de 40 000 €.

Tour de France

Le 8 juillet 2015, la cinquième étape du Tour de France a traversé le territoire de la Communauté d'Agglomération. Malgré une météo catastrophique, le public est venu en nombre applaudir les coureurs cyclistes au niveau de Notre-Dame de Lorette. La Communauté d'Agglomération a tenu un stand au pied de la vieille église d'Ablain-Saint-Nazaire afin d'y distribuer des objets promotionnels.

3 - SPORT

Attribution de subvention au titre du haut niveau

Le territoire compte 13 associations sportives évoluant au Haut Niveau. Eu égard au niveau correspondant à chaque équipe et au nombre de licenciés de moins de 18 ans et au regard des capacités financières du Budget Primitif 2015, il a été proposé une aide de 43 euros par licenciés de moins de 18 ans (à pondérer à la subvention communale, le montant de la subvention demandée et l'aide de niveau). L'aide correspondante pour le Haut Niveau est de 313 927 €.

Attribution de subvention au titre de l'encouragement au sport saison 2014/2015

176 dossiers de demande de subvention des associations sportives ont été instruits sur 33 des 36 communes du territoire communautaire, chacune d'elle disposant d'un soutien communal. Le montant total des subventions est de 401 023 €.

Attribution de subvention aux Unions Sportives de l'Enseignement du Premier Degré USEP/ saison 2014/2015

Les USEP des circonscriptions de Bully-les-Mines, et Vendin-le-Vieil ont formulées une demande de subvention pour 2015, calculée sur une base de deux euros cinquante par licencié. Le montant total engagé s'est élevé à 1 460€.



Attribution de Subvention à l'Association Fête de l'air Lens-Bénifontaine

L'association Fête de l'air Lens-Bénifontaine a organisé la Fête de l'air les 19 et 20 septembre 2015. Les organisateurs ont souhaité promouvoir et vulgariser l'aéronautique auprès du plus large public à l'occasion d'une grande fête populaire et organiser un week-end d'animations liées à l'aéronautique belge et française et un grand meeting aérien franco/Belge avec la participation des deux armées des deux pays. Une subvention de 50 000 € au titre des subventions réservées aux manifestations mettant en valeur le territoire a été versée à l'association Fête de l'air Lens-Bénifontaine

Attribution de Subvention à l'Association Mission Bassin Minier pour l'organisation de la 10 ème édition du Raid Bassin Minier

La Mission Bassin Minier a organisé la 10ème édition du Raid Bassin Minier qui s'est déroulée le 26 et 27 septembre 2015.
Fort d'environ 150 équipes de 3, de plus de 150 kms de liaisons VTT, Run&Bike, Trail, Roller, Kayak, courses d'orientations, des parcours aériens et à sensations, cet événement a contribué à valoriser notre territoire. Il paraît essentiel que la CALL s'associe à ce temps fort.
Une subvention de 2 000 € au titre des subventions réservées aux manifestations mettant en valeur le territoire, a été allouée à l'association Mission Bassin Minier.

Attribution de Subvention à l'Association Running Club Noyellois

Le Running Club Noyellois a organisé un trail « les boucles de Noyelles-sous-Lens » les 3 et 4 octobre 2015. Cet événement a contribué à valoriser notre territoire.
Une subvention de 1 000 € au titre des subventions réservées aux manifestations mettant en valeur le territoire a été allouée à l'association Running Club Noyellois.

Attribution de Subvention Ligue Nord/Pas-de-Calais athlétisme : Route du Louvre 2015

L'édition 2015 a proposé un marathon partant de Lille arrivant à Loos-en-Gohelle, une course de 10 kms et 11 randonnées variant entre 7 et 25 kms qui ont convergé vers le site d'arrivée à Loos-en-Gohelle. Une subvention de 35 000 € au titre des subventions réservées aux manifestations de Prestige a été allouée à la Ligue Nord/Pas-de-Calais athlétisme afin d'organiser cette manifestation sportive.

Attribution de Subvention à l'association Attelage des Zouaves

L'association Attelage des Zouaves a organisé un concours national d'attelage comportant 3 épreuves : dressage, marathon, maniabilité les 6 et 7 juin 2015. Fort de 30 à 40 équipages soit environ 120 personnes, cet événement a contribué à valoriser notre territoire.
Une subvention de 1 500 € au titre des subventions réservées aux manifestations mettant en valeur le territoire lui a été allouée afin d'organiser cette manifestation.

Attribution de Subvention à l'Association Mission Bassin Minier pour l'organisation de la 2ème édition du Trail des Pyramides Noires

La Mission Bassin Minier a organisé un Trail intitulé «des Pyramides Noires» qui s'est déroulé le 30 mai 2015. Fort d'environ 800 participants, le Trail des Pyramides Noires est une course pédestre de type ultra trail qui traverse le bassin minier d'ouest en est et se décline en 3 distances : la première course d'environ 100 kms et a fait l'ascension de 19 terrils, la deuxième de 42 kms a fait l'ascension de 9 terrils et la troisième de 21 kms a fait l'ascension de 7 terrils. Cet événement contribue à valoriser notre territoire.
Une subvention de 2 500 € au titre des subventions réservées aux manifestations mettant en valeur le territoire a été allouée à l'association Mission Bassin Minier afin d'organiser cette manifestation.

Attribution de Subvention à l'Association Mission Bassin Minier pour l'organisation de la 2ème manche du challenge VTT

La Mission Bassin Minier a organisé la 3ème édition du Challenge VTT qui s'est déroulée du 1er mars au 12 juillet 2015. Cette manifestation s'inscrivait dans une démarche de valorisation touristique auprès d'un public spécialiste du VTT et constitue

également un outil d'expérimentation du potentiel des sites miniers et des pôles de loisirs. Ce challenge était constitué de six manches dont la 4ème s'est déroulée sur le terril 58 de Grenay. Cet événement contribue à valoriser notre territoire.
Une subvention de 1 000 euros au titre des subventions réservées aux manifestations mettant en valeur le territoire a été allouée à l'association Mission Bassin Minier afin d'organiser cette manifestation.

Partenariat entre l'association l'institut des Rencontres de la Forme (IRFO) et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

L'Institut des Rencontres de la Forme (IRFO) et la Communauté d'Agglomération se sont rapprochés afin de mettre en place des actions de promotion de la santé auprès des jeunes sur le territoire communautaire.

4 - DISPOSITIF PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Actions dédiées aux habitants

Plus de 6 200 personnes ont bénéficié d'actions de sensibilisation à travers des visites, ateliers, évènements (Bassin Minier en fête, Mois de l'Art déco), expositions (expo Bassin Minier patrimoine mondial, expo Maison Syndicale, expo Re-construire 14-18), résidences d'artistes (Mission d'Appui artistique, résidence sur la Valeur Universelle et Exceptionnelle du Bassin minier), etc.

Sensibilisation des professionnels

500 à 600 personnes par l'organisation de séances de formation et/ou d'éductours auprès de guides de l'Office de Tourisme et du Patrimoine (3 nouveaux guides formés), enseignants, professionnels de la culture, du tourisme et du patrimoine, étudiants…

Initiation du jeune public

3 235 jeunes du territoire sensibilisés dans le cadre des visites et ateliers animés par la médiatrice et les guides dont 425 jeunes accueillis au Lens'14-18 (dernier trimestre 2015)



Accueil du public Touristique

13 000 personnes accueillies dans le cadre des visites et circuits guidées mis en place en lien avec l'Office de Tourisme et du Patrimoine (20 thèmes proposés dont 8 nouveautés)

4 brochures « Laissez-vous conter » éditées

3 brochures « Laissez-vous conter » sur la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette, la Base 11/19 à Loos-en-Gohelle, les grands bureaux de la Société des Mines de Lens et 1 brochure pédagogique sur le 11/19

Contribution à 3 éditions de partenaires (Parcours Nord-Pas de Calais 30 ans du réseau Villes et Pays d'art et d'histoire, Guide émotionnel « Ces lieux qui nous racontent », livret sur la Bataille de Loos)

Apport d'ingénierie sur les projets de la CALL

et avec les partenaires du territoire (redéploiement de la Maison syndicale, conception du volet pédagogique du Lens'14-18, groupe de travail sur la signalétique UNESCO…)



VI - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 - IMMOBILIER COMMUNAUTAIRE À VOCATION LOCATIVE

La CALL a accueilli dans ses locaux, 8 nouvelles entreprises pour 19 emplois (12 emplois créés, 7 emplois maintenus par l'hébergement en hôtels d'entreprises). La pépinière de Liévin a connu de beaux évènements :
1 lauréat au challenge des entreprises hébergées en pépinières organisé par l'ADITEC Pas-de-Calais a reçu un chèque de 3 000 € - la société NORLEVAGE (entreprise de LEVAGE).
3 entreprises en sortie de pépinière ont pérennisé leur activité sur le territoire de la CALL par l'acquisition de locaux : Norlevage à Mazingarbe, Mobesta Ingénierie à Bully-les-Mines et B Pec à Liévin.
12 locaux communautaires ont été proposés à la vente (1 local vendu, 4 en cours de signature, 4 en négociation).

La dynamique se poursuit par la valorisation de la communication sur les locaux à commercialiser (plaquette de la base 11/19, Twitter).
Par ailleurs, de nombreuses entreprises du parc privé sont accompagnées dans leur recherche de locaux (ex : école de production mécanique sur l'ancienne gendarmerie de LENS).

2 - IMPLANTATION ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

Courant 2015, COFELY Services, filiale du groupe GDF SUEZ, engagée dans le développement de solutions énergétiques renouvelables, a annoncé l'installation d'une unité de biogaz à Harnes.
Cet investissement, de l'ordre de 10 millions d'euros, permettra de produire du biogaz à partir de bio-déchets issus des industries agro-alimentaires et des exploitations agricoles locales.

Pour ce faire, dans un souci économique et environnemental, Cofely aura recours à la voie d'eau et aux installations du Port Fluvial pour l'acheminement de ces substrats. Première usine « Troisième Révolution Industrielle » à s'implanter sur le territoire, le projet s'inscrit parfaitement dans les ambitions affichées par le nouveau Plan Local de Développement Economique de l'agglomération.

Plus de 25 demandes et/ou projets ont par ailleurs fait l'objet d'une instruction ou d'un suivi approfondis tout au long de l'année, ouvrant des perspectives pour 2016. Le service développement économique est notamment resté mobilisé aux côtés de LOGIDIS et d'ITM IMMO LOG, filiale foncière du Groupement « Les Mousquetaires », dans le cadre du déploiement de leurs futures plates-formes logistiques sur le territoire communautaire (respectivement 50 000 m² à Vendin-le-Vieil et 67 000 m² à Avion) lesquelles permettront le maintien de plus de 560 emplois.
D'un point de vue strictement foncier, 5 ha de terrains ont été commercialisés au sein des parcs d'activités communautaires. Les projets concernés devraient aboutir à la création ou au maintien de 60 emplois sur le territoire. Pour l'essentiel, il s'agit de projets portés par des TPE qui vont pouvoir poursuivre leur développement sur l'agglomération ou bien s'y implanter. Ainsi, la société CAT Transports et Matériaux s'installera sur la ZI des 14, courant 2016.





3 - PORT FLUVIAL DE HARNES

Le trafic de l'année 2015 est quasiment identique à celui de l'année précédente avec un flux de 514 381 tonnes, ceci dans un contexte de baisse généralisé du trafic. Le projet de COFELY services, vient illustrer l'attractivité de cette installation portuaire.

4 - INNOVATION

Le partenariat mis en place avec Bpifrance, en 2010, visant à financer les projets innovants des entreprises du territoire a permis d'accompagner une PME pour un montant total de subvention de 10 000 €. Le programme soutenu concernait la faisabilité d'une nouvelle gamme de produits cosmétiques conçus à partir de matières premières biosourcées.

Les incubateurs des filières éco-entreprises et sport/santé/bien-être, animés par Aditec, ont enregistré une entrée en 2015.

Début juin 2015, la CALL a eu l'honneur d'accueillir le Congrès annuel de Rétis, le réseau des acteurs de l'innovation en France représentant une centaine de structures d'accompagnement (incubateurs, CEEI, technopoles, pôles de compétitivité), environ huit-cent collaborateurs et plus de 10 000 projets innovants suivis par an. Evénement de visibilité nationale, le Congrès Rétis constitue chaque année une occasion unique d'échanges sur les enjeux et les bonnes pratiques en matière de soutien à l'innovation lors notamment d'une plénière, de plusieurs ateliers interactifs, et de moments conviviaux. Organisée au Louvre-Lens, l'édition 2015 dont le thème était « les écosystèmes de l'innovation dans la réforme territoriale » a permis d'accueillir, et de faire découvrir le territoire, à une petite centaine de congressistes venus de toute la France.

5 - STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

La Communauté d'Agglomération a réalisé une étude relative à la dynamique commerciale sur son territoire. Celle-ci a débouché sur un certain nombre de propositions reprises par la stratégie de développement commerciale adoptée par le conseil communautaire du 21 septembre 2015. Cette nouvelle stratégie a été communiquée au syndicat mixte du SCOT aux fins de prise en considération.

6 - CRÉATION, TRANSMISSION ET REPRISE D'ENTREPRISES

Les subventions accordées aux structures d'aide à la création et reprise d'entreprises (Initiative Gohelle, Germinal, Réseau Entreprendre Artois et la Boutique de Gestion Hauts de France) ont permis la création ou le maintien de 416 emplois.

7 - INSERTION ET EMPLOI

La Maison de l'Emploi

La Maison de l'Emploi du bassin de Lens-Liévin/Hénin-Carvin contribue aux initiatives publiques et privées en faveur de l'emploi sur le territoire. Ainsi, elle a développé en 2015, en continuité de l'année précédente, les axes des actions stratégiques suivantes (Anticipation des Mutations Economiques, GPECT, offres de services aux employeurs, développement des services à la personne sur le territoire, développement de l'alternance, 9ème édition des Rencontres de l'Emploi). A cet effet, une subvention à hauteur de 78 000 € a été accordée à la Maison de l'Emploi.
Pour 2015, c'est :

- 7 146 visiteurs aux 8èmes Rencontres de l'Emploi à Méricourt avec 139 exposants et 983 offres à pourvoir,
- 201 recrutements pour des implantations d'entreprise ou pour leur développement avec plus de 10 salariés.

Le PLIE de Lens-Liévin

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Lens Liévin constitue un outil des politiques territoriales de l'emploi ayant pour objectif l'accès à l'emploi pérenne des personnes durablement exclues du marché du travail.
Pour cela, le PLIE définit et organise des parcours individuels d'accès à l'emploi, sélectionne les organismes les plus aptes à réaliser chacune des étapes constituant ces parcours, mobilise les financements requis, en particulier le Fonds Social Européen, vérifie la correcte utilisation des crédits attribués, en mobilisant et assemblant les dispositifs et moyens existants, afin de rechercher et valoriser leur complémentarité.
Afin de prolonger cette stratégie, un financement de 335 066 € a été attribué pour cette structure au titre de l'année 2015.
Pour 2015, c'est 3 638 personnes suivies (dont 621 nouvelles).

La Mission Locale

La Mission Locale de l'Agglomération de Lens-Liévin, dans le cadre de sa mission de service public pour l'emploi a accompagné et suivi dans leurs démarches les jeunes de 16 à 25 ans sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.
En 2015, elle continue le développement de ses actions d'accompagnement des jeunes demandeurs d'emplois dans le cadre des missions fixées par l'Etat. La subvention de la CALL s'est élevée à 591 399 € pour l'année 2015.
Pour 2015, c'est :

- 9 076 jeunes suivis (dont 2 578 nouveaux inscrits),
- 1 275 périodes d'immersion en entreprise,
- 155 emplois d'avenir,
- 503 jeunes en garantie jeunes.

L'Ecole de la Deuxième Chance de l'Artois

L'Ecole de la Deuxième Chance de l'Artois continue de développer son activité afin de répondre aux besoins de formation de jeunes de 18 à 26 ans, sortis sans qualification du système scolaire et ne relevant plus de l'Education Nationale. La subvention de la CALL pour l'année 2015 s'est élevée à 24 000€ permettant l'intégration de 87 jeunes du territoire au sein de cette formation.

La Plateforme Avenir & Emploi des Jeunes

La Plateforme Avenir & Emploi des Jeunes, initiée par le Conseil Régional dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, commune aux 2 agglomérations voisines que sont la CALL et la CAHC, est destinée à créer un circuit court entre les jeunes et les entreprises, a abouti fin 2015 à la mise à l'emploi de 100 jeunes de moins de 26 ans.

8 - COOPÉRATION INTERNATIONALE

Projet RECREATE

Engagé en 2013, le projet a continué à se développer en 2015 à travers un programme innovant de soutien à la création d'entreprise, en partenariat avec la BGE Hauts de France. Le partenariat CALL/MAC de Sallaumines a été mis en place pour développer l'entreprenariat créatif considéré comme facteur de développement économique et social –

D'autres actions transfrontalières sont désormais engagées : exposition « Frontière et Territoire » qui a débuté le 13 mars 2015 et le festival du film de la vidéo et de l'art numérique fin mars 2015.

9 - PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE (PLDE)

Le Plan Local de Développement Economique (PLDE) de la Communauté d'Agglomération de Lens- Liévin, voté le 29 juin 2015, constitue le cadre de référence pour l'ensemble des actions et initiatives concourant au développement économique du territoire, en s'appuyant sur le développement des filières d'excellence. Il a été présenté lors des Assises du Développement Economique qui ont eu lieu le 23 juin 2015 ; A cet effet, la Charte d'engagement du PLDE 2015/2020 a été signée par l'ensemble des partenaires du territoire.

Dans le cadre du programme régional La Suite Dans les Idées, un Camp de l'Innovation sur le thème de la Troisième Révolution Industrielle, a été organisé pour la première fois sur le territoire, afin de sensibiliser les collégiens du territoire à l'entreprenariat.

10 - ANIMATION – RELATIONS ENTREPRISES

Création d'un groupement d'entreprises : l'Equipe aux Travaux. Afin de sensibiliser et accompagner son tissu de TPE / PME dans le cadre de la Règlementation Thermique et du label RGE, la CALL avec le CD2E et EKWATION a sensibilisé certaines entreprises qui ont travaillé à la mise en place d'un groupement d'entreprises. En septembre 2015, la structure a formalisé juridiquement sa création sous forme d'association. Par cooptation des membres, d'autres entreprises peuvent rejoindre le groupement.

Sensibilisation des artisans, TPE/PME

Dans le cadre de l'ATEC (Action Territoriale Emploi et Compétences) Grand Artois mis en place par l'Etat, des sensibilisations à destination des artisans, TPE/PME ont été mises en place par :
La Chambre des Métiers : A travers la labellisation RGE, il s'agit de saisir cette occasion pour étudier les différents aspects de l'entreprise : RH, développement, TIC. Cet accompagnement doit permettre à l'entreprise de faire le point sur sa stratégie par rapport aux enjeux décrits et de lui faire prendre conscience de



La première phase de Réhafutur avait permis e déploiement d'éco-matériaux sur une maisobn d'ingénieur



Franck Degrasse, directeur de l' École de la 2ème chance de l'Artois

ces opportunités et de décliner avec elle un plan d'actions sur mesure.

- Le Greta de la Gohelle : Dans le cadre de la montée en compétences des dirigeants et des salariés du secteur du bâtiment, le GRETA de la Gohelle a organisé une formation dans le domaine de la performance énergétique afin d'améliorer leurs démarches marketing.

- La Maison de l'Emploi : Une formation Isolation
Thermique par l'Extérieur (ITE) et Bardage a été initiée par la MDE et vise à développer les compétences des salariés des TPE PME du Grand Artois.

Réhafutur : une expérience d'éco-rénovation

La première visite officielle de la phase 1 de Réhafutur a permis de faire découvrir ce chantier expérimental inédit d'éco-réhabilitation de l'habitat ancien et minier aux différents acteurs et partenaires du territoire. A cette occasion, la tranche 2 portant sur la rénovation basse consommation de six logements miniers à Lens, Liévin et Loos-en-Gohelle a été lancée.

Seconde rencontre d'acteurs autour d'une opération de construction : la cantine scolaire de l'éco-cité du 8 à Loison-sous-Lens

Des réunions techniques à destination d'entreprises, élus et techniciens ont été l'occasion de démonstrations, notamment du traitement de l'étanchéité à l'air, des toitures plates et la gestion de la vapeur d'eau.

Sensibilisation aux éco-matériaux pour l'équipe pédagogique et lycéens du lycée professionnel du bâtiment Hennebique

Le travail de sensibilisation aux éco-matériaux entamé avec le lycée se poursuit avec la nouvelle équipe de direction. Courant septembre, l'établissement a reçu les plateaux techniques de formation dédiés à la performance de l'enveloppe du bâtiment.





DIRECTION GENERALE CHARGEE DES SERVICES TECHNIQUES

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

I - COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

1 - COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Déchets ménagers (bacs ou sacs bordeaux)

69 610 t d'ordures ménagères et assimilés ont été collectées en 2015, soit 284,74 kg/an/habitant (-0,7% /2014). Les déchets d'entreprises, de commerçants et d'administrations sont actuellement ramassés avec les ordures ménagères des particuliers, sous certaines conditions précisées dans le règlement de collecte. Les déchets ménagers sont incinérés au Centre de Traitement Thermique de Noyelles-sous-Lens. Les sous-produits (ferreux, non ferreux, mâchefers) sont valorisés. Les fumées sont filtrées, neutralisées, puis les résidus d'épuration des fumées sont stockées en décharge de classe 1. La mise en place de la valorisation énergétique est effective depuis fin 2010 et la production d'électricité a atteint 53 132 Mwh en 2015.

Emballages (bacs ou sacs jaunes)

5 types d'emballages : les flaconnages plastiques, les journaux-prospectus, les canettes et vaporisateurs en métal, les briques alimentaires, les cartons.

Evolution annuelle :

16 504 t de déchets recyclables ont été collectées (soit 75,02 kg/an/hab) dans les bacs et sacs jaunes en 2015 et envoyées au centre de tri de HARNES, soit – 1,40% par rapport à l'année 2014.
Après tri et retrait des indésirables, 14 103 t d'emballages ont pu être envoyées vers des filières de valorisation.
Refus de tri : - 3,28 % (2 832 t) par rapport à 2014.

Les emballages en verre

Uniquement les verres ménagers : bouteilles, bocaux et flacons en verre. Ils sont acheminés jusqu'à la verrerie de WINGLES pour y être recyclés sur place.
Evolution annuelle : 7 115 t de verre (soit 29,10 kg/an/hab) ont été collectées à domicile, soit - 5% environ par rapport à 2014.

Les encombrants

1 m3 maximum présenté à chaque collecte trimestrielle, pour les particuliers uniquement.
Evolution annuelle : 4 502 t issues de la collecte en porte-à-porte ont été collectées en 2015, 423 t issues des services techniques et 592 t issues des dépôts sauvages, soit au total 22,56 kg /an/hab.
Ils sont ensuite traités dans un centre de tri spécifique, pour y être en partie valorisés. Le taux de valorisation a atteint 35% en 2015.
Les refus de tri sont ensuite acheminés en Centre d'Enfouissement Technique de classe 2.

Les végétaux : ramassage 8 mois sur 12

Les végétaux sont collectés puis broyés sur la plate-forme d'un prestataire privé, située sur HARNES. Ils sont ensuite transportés par camion et compostés, pour partie, à hauteur de 17 000 tonnes par an, sur le site de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, en les mélangeant aux boues de stations d'épuration de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
L'excédent de broyat (environ 10 000 t/an) est composté sur les plates-formes de sociétés privées.

- Evolution annuelle : 18 678 t de déchets verts ont été collectées auprès des ménages, en 2015, soit une diminution de 22,76% par rapport à 2014. Le ratio observé est de 76,40 kg/an/habitant (habitat vertical exclu).

2 - COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

CHIFFRES CLES

149 450 tonnes de déchets collectées en 2015.
1,67 kilos de déchets produits/ jour/ habitant.

Elle est composée des bornes d'apports volontaires (BAV) et 4 déchèteries (2 fixes et 2 mobiles). L'accès à ce dispositif est gratuit, limité aux particuliers exclusivement (dans la limite de 3m3/jour et par déposant).

Evolution annuelle par rapport à l'année 2014 :

Verre : +15 % avec 1283 t.
Journaux-magazines : - 55% avec 23 tonnes.
Déchèteries : - 5,60 % par rapport à 2014, avec 30 720 t (125,63 kg/hab).

Cette compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » représente en 2015 un budget d'environ 30,578 millions d'euros en fonctionnement, environ 25% du budget de l'Agglomération. Il convient de rappeler que ce service est financé, en partie, par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur d'1/3 (11 749 288 euros en 2015), des recettes, liées notamment au soutien à la tonne triée par Eco-emballages et la revente des matériaux, pour environ 5 millions d'euros, le reste par le budget général.



Conformément à l'article L.2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères, destiné à l'information des usagers.

TABLEAU RECAPITULATIF DES COLLECTES DES DECHETS

SERVICE	TONNAGE COLLECTE EN 2015	RATIO EN KG/AN/HAB. (*)	EVOLUTION PAR RAPPORT A 2014
Collecte des OM	69 610 t	284,74	-0,68%
Collecte des encombrants (+DS+ST)	5 517 t	22,57	-0,93%
Collecte des déchets végétaux	18 678 t	76,40	- 22,76%
Déchèteries	30 720 t dont : - 8 172 t de gravats (26,6 % des apports) - 15 781 t d'encombrants (44 % du global)	125,66	- 5,59%
Collecte sélective en apport volontaire	Verre : 1 283 t Journaux : 23 t	5,25 0,09	+15 % - 55 %
Collectes sélectives en porte-à-porte (**)	Verre : 7 115 t Flux jaune entré en centre de tri (mélange emballages/journaux) : 16 504 t	32,34 75,02	-5 % -1,40%
Global	149 450 tonnes	611,33	-5,28%

(*) ratio calculé pour 244 468 habitants
(**) hors collectif soit une population estimée à 220 000 habitants, pour le verre.

II – DEVELOPPEMENT DURABLE

1 - TRAME VERTE ET BLEUE

Gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Pour rappel : Le Syndicat Mixte EDEN 62 a les compétences de gestion et les droits de chasse sur les ENS.

Il appartient donc à ce dernier d'organiser la régulation, de définir les règles de sécurité dans le respect de la gestion des terrains acquis et l'engagement à les préserver, à les aménager et à les entretenir dans l'intérêt du public.

A ce titre, la CALL poursuit sa participation à la gestion des Espaces Naturels Sensibles dans le cadre de la convention de partenariat pour la gestion des ENS qu'elle a signée avec le syndicat mixte EDEN 62.

Des plans de gestion sont élaborés pour chaque site et une évaluation est régulièrement faite afin de connaître les impacts de cette gestion sur l'évolution écologique des sites.
Un bilan d'activités a été présenté aux élus par EDEN 62.

De plus, afin d'établir les conventions de gestion cynégétique pour chaque site concerné par la saison de chasse 2015-2016, une réunion annuelle associant la fédération départementale de la chasse, les associations de chasse concernées, EDEN 62 et la CALL a été organisée afin de définir les modalités de chasse sur les espaces.

Le syndicat mixte EDEN 62 a organisé, en juin 2015, le rassemblement de l'ensemble des clubs EDEN, soit plus de 600 élèves, sur le terril de Pinchonvalles situé sur les communes d'Avion, Liévin et Givenchy-en-Gohelle, en présence des élus locaux. Les collégiens ont présenté le travail effectué dans le cadre de la politique d'éducation à l'environnement du Département du Pas-de-Calais.

Les collèges ayant un club EDEN concernés par ce rassemblement étaient :

Collège Langevin-Wallon à Grenay ;
Collège David Marcelle à Billy-Montigny ;
Collège Danielle Darras à Liévin
Collège Montaigne à Liévin ;
Collège Jean Zay à Lens ;
Collège Emile Zola à Fouquières-lez-Lens.

Chaque club est composé d'une dizaine de collégiens qui travaillent sur un projet, sur une, voire deux années scolaires.
La restitution de ces différents projets se réalise lors des rassemblements des clubs EDEN.
Les animateurs d'EDEN 62 interviennent 7 à 10 fois lors de séances se déroulant au collège.

Projet d'Eurovélo n°5

entre le Parc de la Glissoire et la zone naturelle de Wingles en passant par la Base du 11/19

Ce projet a fait l'objet d'échanges avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.
Des investigations plus approfondies doivent être menées afin d'identifier la faisabilité technique, juridique et financière de ce projet.

Réhabilitation des pontons de la gare d'eau de Pont-à-Vendin (halte nautique)

Le marché travaux a été attribué à l'entreprise DEGAIE (Pont-sur-Sambre) en fin d'année 2015.

Changement climatique

Fin septembre 2015, la CALL a engagé l'élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) avec le bureau d'études EcoAct.
Il s'agit d'évaluer les émissions de GES associées directement ou indirectement aux activités de la collectivité et des acteurs de son territoire, qu'elles aient lieu dans ses locaux, ailleurs sur son territoire ou en dehors de ce dernier, et qu'elles soient émises en amont ou en aval de ces activités.

Les objectifs du bilan d'émissions des GES sont donc :

- d'évaluer les émissions de GES générées par toutes les activités propres à la collectivité d'une part, et les activités de l'ensemble de son territoire d'autre part, pour évaluer son impact en matière d'effet de serre ;

- de hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des activités et des sources ;



- d'apprécier la dépendance des activités de la CALL et de son territoire à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions, et d'en déduire sa fragilité dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie

- de proposer des pistes d'orientations et des préconisations d'actions, pour réduire ces émissions;

- de diminuer la vulnérabilité du territoire et de ses acteurs face aux conséquences attendues du changement climatique;

Cette étape permettra de préfigurer le Plan Climat Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

2 - RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Suite à la publication du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi dite « Grenelle 2 », la CALL est soumise, chaque année, à la présentation, préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

La structuration du rapport est organisée au regard des cinq

finalités du développement durable :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,

- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,

- épanouissement de tous les êtres humains,

cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,

- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'élaboration de ce rapport a été réalisée à partir des contributions des services de la Communauté d'Agglomération, sur les actions 2014/2015.

III - ASSAINISSEMENT

La topographie de l'agglomération a conduit à distinguer plusieurs unités techniques (UT) aussi appelées systèmes d'assainissement (SA) correspondant pour l'essentiel au réseau hydrographique du territoire. Les procédures d'autosurveillance ont été validées pour tous les systèmes d'assainissement (station d'épuration et réseau).
Le système d'assainissement n°1 dépend du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lys approuvé par arrêté interpréfectoral du 6 août 2010.

Les systèmes d'assainissement 2, 3, 4 et 5 relèvent du SAGE Marque-Deûle dont le périmètre a été fixé par arrêté du Préfet de Région en date du 2 décembre 2005 (1120 km^2, 160 communes faisant partie, pour l'essentiel de Lille-Métropole et des Communautés d'Agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin). La C.L.E. (Commission Locale de l'Eau) a été constituée par arrêté du 11 juillet 2007, modifié le 21 octobre 2014 (renouvellement de la composition de la CLE).
Ce SAGE est en cours d'élaboration sous le pilotage de Lille-Métropole (démarrage de l'état initial en novembre 2011 ; réalisation du diagnostic en 2012 ; rapport du scénario tendanciel adopté le 24 janvier 2014 ; définition des scénarii en 2015).



1 - INDICATEURS TECHNIQUES

En 2015, le nombre d'abonnés a progressé de 110 211 à 110 649 si on inclut les usagers « hors Communauté d'Agglomération » qui participent au service assainissement (une partie de Courrières, Montigny-en-Gohelle et Rouvroy dans l'UT 5, Vermelles et Noyelles-lès-Vermelles dans l'UT 1). Il est passé de 101 719 à 102 083 pour la seule Communauté d'Agglomération.

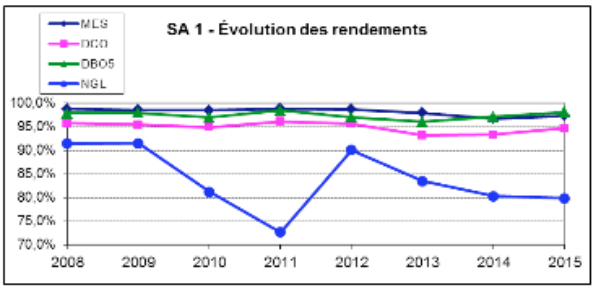
Le volume rejeté au réseau est passé de 9 160 016 m^3 à 9 453 225 m^3 si on inclut les communes extérieures. Il est passé de 8 494 929 m^3 à 8 769 021 m^3 pour la seule Communauté d'Agglomération. Le tableau ci-après donne les rendements des quatre usines de dépollution pour les principaux paramètres.

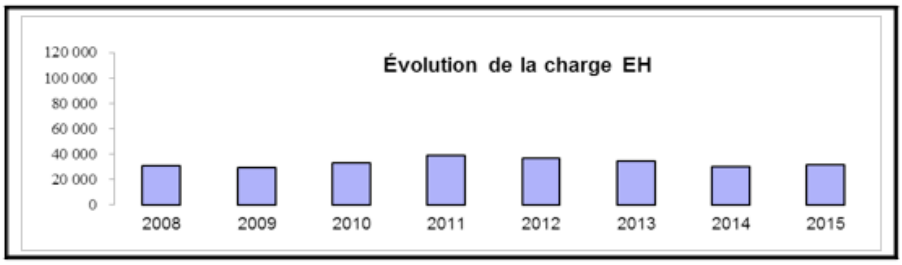
En 2015, 4 716 tonnes de boues (matière sèche) ont été produites au total. Depuis 2000 une partie des boues d'épuration sont co-compostées à Graincourt-lès-Havrincourt avec les déchets végétaux de la Communauté d'Agglomération issus de la collecte sélective. Depuis novembre 2005 le compost est conforme à la norme NF U44-095 ; il s'agit donc désormais d'un « sous-produit » dispensé de plan d'épandage et non plus d'un « déchet ».

	UT 1	UT 2/3	UT 4	UT 5
DBO5	98,1%	98,4%	96,8%	93,1%
MES	97,3%	97,5%	95,2%	93,3%
DCO	94,6%	94,9%	91,9%	88,6%
NGL	79,8%	82,7%	76,8%	32,6%

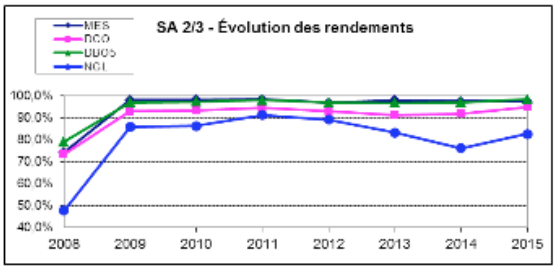
SA 1 : MAZINGARBE / SA 2-3 : WINGLES / SA 4 : LOISON-SOUS-LENS



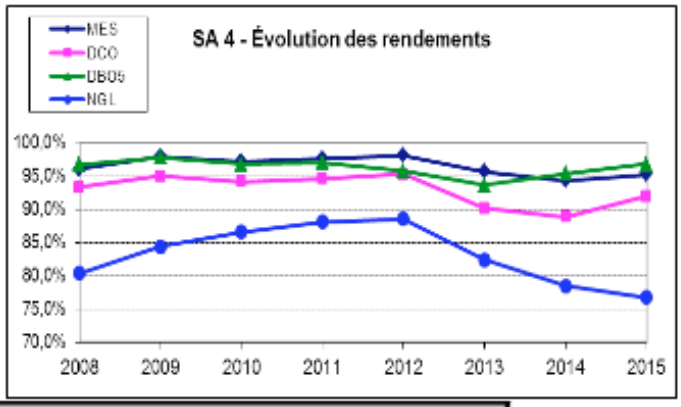


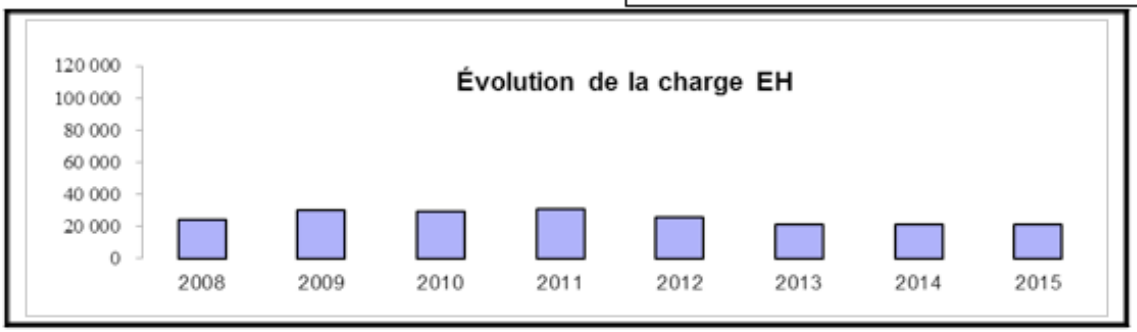


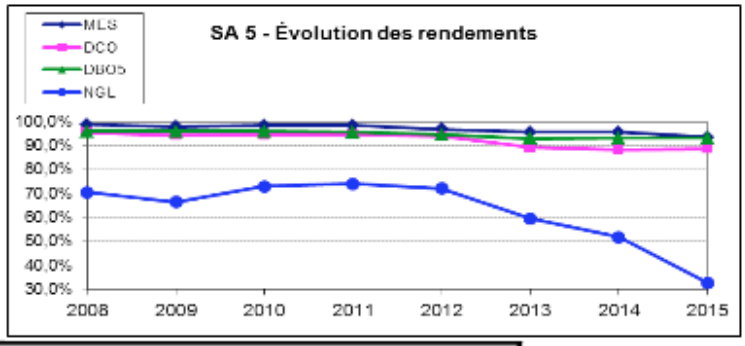


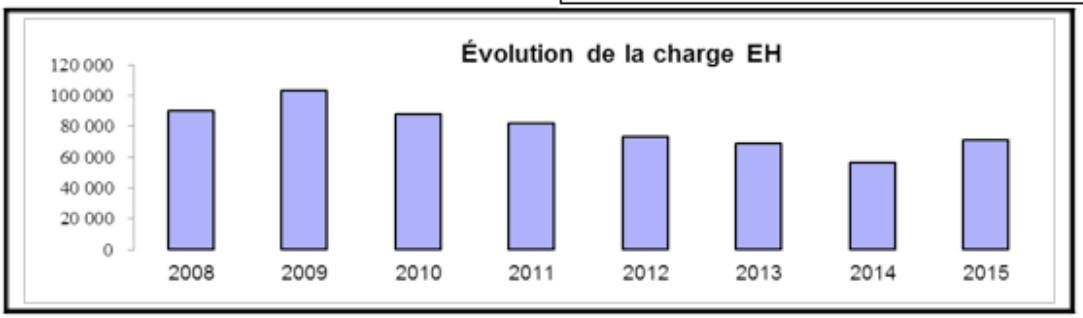


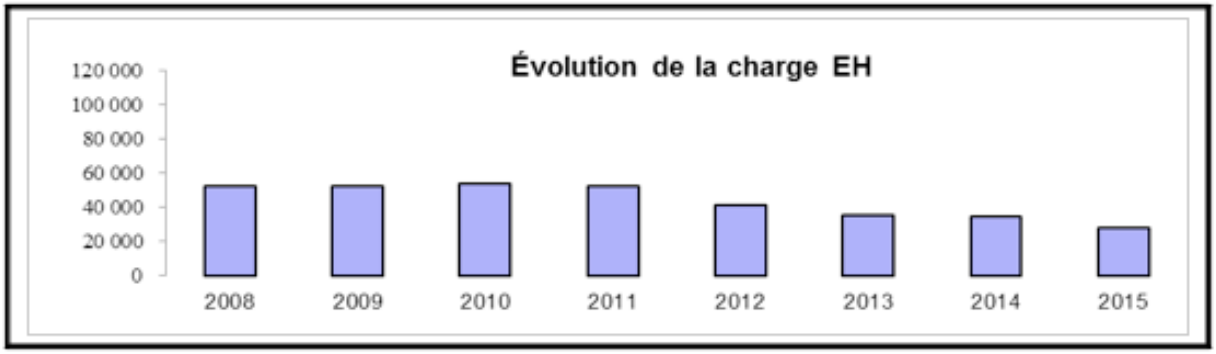

SA4


MES
DCO
DBO5
NGL
SA 4 - Évolution des rendements
100,0%
95,0%
90,0%
85,0%
80,0%
75,0%
70,0%
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015


Évolution de la charge EH
120 000
100 000
80 000
60 000
40 000
20 000
0
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015


MES
DCO
DBO5
NGL
SA 5 - Évolution des rendements
100,0%
90,0%
80,0%
70,0%
60,0%
50,0%
40,0%
30,0%
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015


Évolution de la charge EH
120 000
100 000
80 000
60 000
40 000
20 000
0
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015


Évolution de la charge EH
120 000
100 000
80 000
60 000
40 000
20 000
0
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015

2 - PRIX DU SERVICE PUBLIC

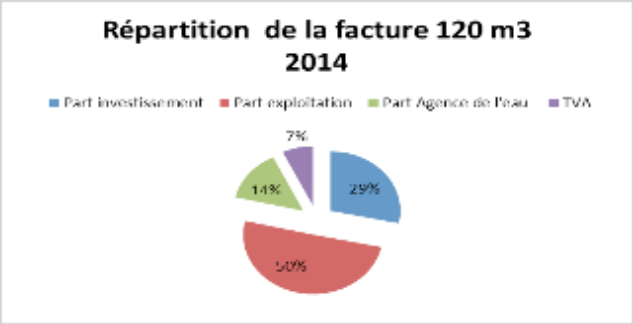
Le prix du m3 du service d'assainissement collectif au 1/1/2015 est de 2,51€/m3 TTC. Les élus de la CALL ont choisi de ne pas augmenter le prix total de l'eau (eau potable + assainissement) et la contribution aux investissements a été calculée de manière à ce que la facture 120 m3 TTC soit au même tarif qu'en 2014.

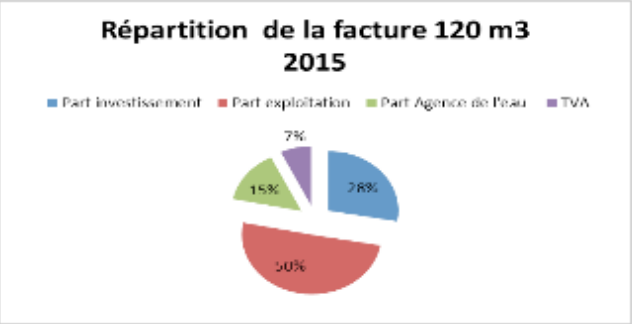
En dépit d'une augmentation significative des redevances Agence de l'eau, le prix pour l'usager est resté stable. La contribution aux investissements a donc été revue à la baisse pour l'eau et l'assainissement.

La facture ci-dessous correspond à un usager du service d'assainissement collectif :

Année	2014			2015		
	PU (€/m3)	Quantité (m3)	Montant total (€)	PU (€/m3)	Quantité (m3)	Montant total (€)
Assainissement						
Contribution aux investissements	0,901	120	108,1	0,887	120	106,4
Part exploitation	1,120	120	134,4	1,129	120	135,5
Agence de l'eau (Modernisation)	0,257	120	30,8	0,266	120	31,9
Total HT (TVA 10%)	2,278		273,4	2,282		273,8
eau potable						
Contribution aux investissements	0,543	115	62,4	0,532	115	61,2
Part exploitation	1,399	120	167,9	1,393	120	167,1
Agence de l'eau (Prélèvement)	0,077	120	9,2	0,077	120	9,2
Agence de l'eau (Pollution)	0,375	120	45,0	0,388	120	46,6
Total HT (TVA 5,5%)	2,394		284,6	2,390		284,1
Total						
EAU + ASSAINISSEMENT HT			557,9 €			557,9 €
TOTAL TTC (120 m3)			600,9 €			600,9 €
Dont Agence de l'eau	0,760	120	91,1 €	0,783	120	94,0 €

Le prix de l'eau est la somme de plusieurs termes repris dans les graphes ci-dessous :





3 - SERVICE AUX USAGERS

Le bureau Police des Réseaux répond en permanence aux demandes des habitants de notre territoire. Les activités du bureau se composent de la façon suivante :

L'instruction des documents d'urbanisme, comme les permis de construire, d'aménager, les certificats d'urbanisme ;
L'instruction des demandes de raccordement au réseau d'assainissement collectif, ainsi que les demandes de subventions qui sont liées ;
La réalisation des fiches de renseignement sur la situation des immeubles en vente au regard de l'assainissement collectif, à destination des offices notariaux ;
L'instruction des demandes d'autorisation de rejet dans les dossiers de déclaration ou d'autorisation au regard du Code de l'Environnement (anciennement loi sur l'eau) ;
L'instruction des demandes d'avis de conformité des dossiers d'assainissement non collectif ;
L'activité d'encadrement, d'organisation et contrôle de l'activité, et la veille juridique et technique ;
Le suivi et le contrôle des travaux d'aménagements, pendant et en dehors des réunions de chantiers ;
Le diagnostic et le traitement des non-conformités de raccordement ;
L'activité d'accueil et d'expertise auprès du public (particuliers, entreprise, mairie), ainsi que l'instruction des demandes d'incorporation des nouveaux ouvrages d'eau et d'assainissement.

En 2015, le bureau a reçu 888 actes d'urbanisme, 1250 demandes de notaires, 245 demandes de raccordement et 41 demandes de subvention.

En matière de suivi des aménagements, le territoire intercommunal a accueilli 42 chantiers en cours de réalisation – en 1ère ou 2ème phase VRD, et 25 chantiers en phase d'intégration.

2015 voit une augmentation globale de 29% du nombre de dossiers par rapport à 2014 (26% par rapport à 2013).

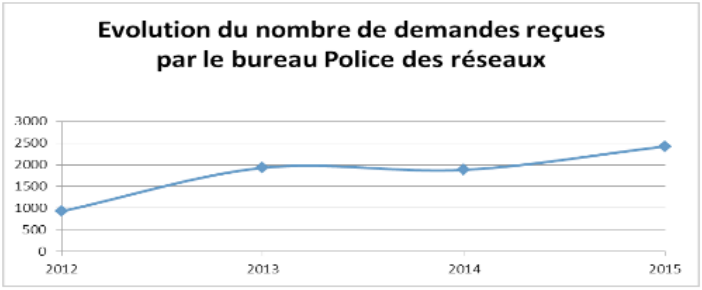
Pour les seuls actes d'urbanisme, cette augmentation est de 135 %. Cette situation s'explique par la réforme de l'instruction du permis de construire appliquée depuis le 1er juillet 2015. La CALL est désormais sollicitée par les petites communes qui faisaient auparavant appel à la DDTM, structure qui ne consultait la CALL que pour les permis d'aménager. On note une stabilisation des demandes de raccordement après plusieurs années de baisse consécutive à la modification des règles d'octroi des subventions agence de l'eau.

Les demandes de notaires sont relativement stables au regard des années antérieures.

4 - LE SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a débuté le 1er janvier 2009 (délibération de principe du 8 février 2008). Il a pour mission le contrôle des installations (article L2224-8 du CGCT).

Cette prestation a été confiée à Veolia Eau dans le cadre de la même délégation de service public que les ouvrages intercommunaux d'assainissement collectif et que les ouvrages de collecte dans 21 communes ; ce contrat s'achèvera le 31 décembre 2020. Par délibération du 23 mars 2009, le conseil communautaire a fixé le montant de la redevance d'assainissement non collectif à 6,92 € HT par trimestre, tarif toujours en vigueur en 2012.



En 2015, l'ensemble des abonnés relevant de la compétence ANC est de 626.

Principales opérations de travaux

- Travaux de maintenance des installations
- 645 386,00 €

- AVION (cité des cosmonautes)
414 363,95 €

- MEURCHIN Restructuration Poste Nord
580 997,37 €

- ESTEVELLES (poste Marais)
326 521,95 €

- WINGLES (rue Clair)
310 915,31 €

-ANGRES (rue Joffre)
110 334,47 €

- LIEVIN (rue de la Bruyère)
208 414,40 €

- LIEVIN (rue du Centenaire)
104 790,20 €

IV – EAU POTABLE

1 - QUALITE DE L'EAU

L'eau potable distribuée sur la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin provient de la nappe de la craie et de l'usine d'Aire sur la Lys prélevée dans la Lys depuis novembre 2010.
L'eau potable de la nappe de la craie s'écoule du sud, où elle est de bonne qualité mais peu abondante, vers le nord, où sa qualité se dégrade à proximité des zones bâties. Cette situation est due à une pollution d'origine industrielle et urbaine. Elle se traduit notamment par des teneurs en nitrates supérieures aux normes de distribution.

En dépit des efforts importants accomplis en matière de collecte et de traitement des eaux usées, il faudra plusieurs décennies avant que la situation ne redevienne acceptable. Il est donc apparu nécessaire de mettre en place des installations provisoires de dénitratation, en attendant d'exploiter de nouvelles ressources. Huit sites ont été équipés entre janvier 2003 et juillet 2004. Sept sont encore en service aujourd'hui.

En 2013, dans le cadre de la reconquête de la qualité de la ressource en eau, notamment celle utilisée pour la production d'eau destinée à la consommation humaine, le Gouvernement a désigné 1000 captages prioritaires nationaux pour lesquels l'effort de prévention mis en œuvre depuis le Grenelle de l'environnement en 2009 est renforcé.



Liévin, bassin rue de la Bruyère

Ces captages ont été identifiés au regard des critères suivants : pollution des eaux par les nitrates et/ou les phytosanitaires avec des teneurs supérieures ou proches des seuils réglementaires, intérêt stratégique de la ressource.

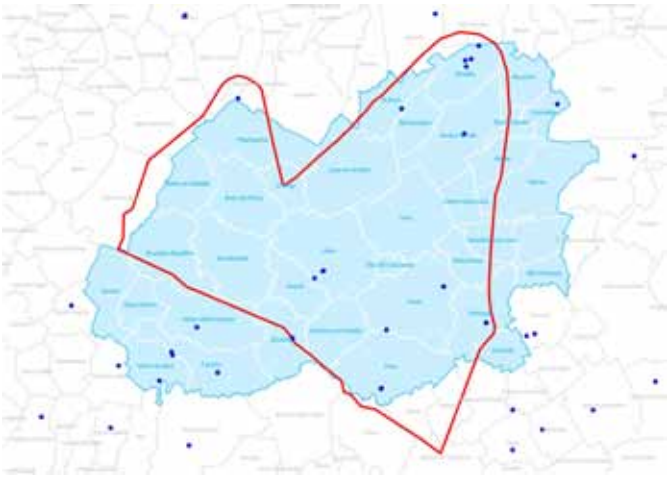
En 2014, cinq captages appartenant à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont été retenus.
Il s'agit des captages d'Avion « la Raquette », d'Hulluch, de Liévin « les Equipages », de Vendin, de Wingles, auxquels la CALL a souhaité ajouter le captage de Noyelles les Vermelles « Fontaine de Bray ».

Ces captages vont faire l'objet de démarches de reconquête de la qualité de l'eau. Celles-ci se basent sur les étapes suivantes :
Etudes préalables en vue de la définition des aires d'alimentation en eau des captages et de la vulnérabilité de la nappe,
Diagnostic des pressions exercées par l'ensemble des activités sur l'aire d'alimentation (pressions agricoles, domestiques ou industrielles),
Elaboration d'un plan d'actions visant à réduire ces pressions, avec des objectifs chiffrés.

La première étape de cette démarche a débuté le 18 mai 2015 et s'est achevée fin d'année. Elle a été menée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie en partenariat avec la CALL et a permis de définir le contour global des 6 aires d'alimentation de captage dont vous trouverez la carte ci-dessus.

Cette ressource n'est pas suffisante pour garantir notre besoin en eau. La Collectivité achète donc de l'eau à la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin et depuis novembre 2010 au Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys (SMAEL). Pour assurer le transfert et la distribution de l'eau venant du SMAEL des ouvrages ont été réalisés. Toutefois ceux-ci ne permettent pas de recevoir la totalité des volumes fixés dans la convention. Il est nécessaire de construire deux nouveaux réservoirs.

carte 1: délimitation des aires d'alimentation des captages sur le territoire de la CALL



Les volumes achetés au SMAEL ont permis la mise en veille du captage de Noyelles les Vermelles (celui-ci est remis en service lors de l'arrêt technique du SMAEL) ainsi que l'arrêt et le démembrement du captage de Lens fosse 14.

Dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, la CALL a entrepris début 2012 et terminé fin 2013 des travaux de réalisation de 2 nouveaux captages à proximité de la base nautique de Wingles. Elle a entrepris en 2014 sur ce même champ captant, les travaux de réhabilitation des captages F2 et F3 qui se termineront en 2016.

2 - INDICATEURS TECHNIQUES

En 2015, 9 421 000 m³ ont été consommés. Le rendement moyen du réseau (dont la chaîne de Gazonor) selon les normes officielles s'établit à 83,1% (+0.4%). Le rendement moyen du réseau sur le périmètre des 36 communes s'établit à 80,94% (+0.9%). Au total, 1734 kms de réseau ont été contrôlés sur un total de 1400 kms. Il reste encore 6 652 branchements en plomb sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération contre 7 457 en 2014.

En ce qui concerne la qualité physico-chimique de l'eau produite et distribuée, 367 prélèvements ont été réalisés par l'ARS dans le cadre du planning de surveillance réglementaire. Une très bonne qualité de l'eau distribuée est constatée avec un taux de conformité de 95,1%.
Les paramètres non conformes sont principalement les pesticides sur le champ captant de Wingles et les tétrachloroéthylènes sur le captage de Beuvry.

Indicateurs de performances (eau potable)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Microbiologie (nombre de contrôles conformes rapporté au nombre total d'analyses)	99,8 %	99,8 %	100,0 %	99,8%	99,3 %	99,1 %	99,6%	99,8% (413/414)
Paramètres physico-chimiques (nombre de contrôles conformes rapporté au nombre total d'analyses)	98,1 %	97,8 %	98,5 %	98,7%	98,9 %	97,9 %	96,6%	95,1% (352/370)
Rendement du réseau de distribution (selon arrêté du 2 mai 2007)	84,7 %	86,0 %	85,1 %	84,9%	83,0 %	82,9 %	82,7%	83,1%

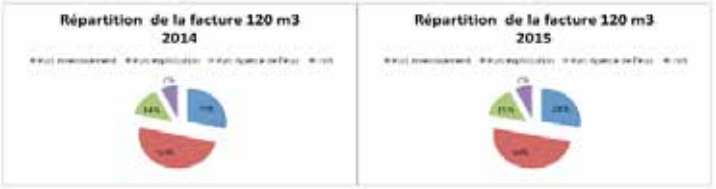
3 - PRIX DU SERVICE PUBLIC

Le prix du m3 du service public d'eau potable au 1/1/2015 est de 2,5€/m3 TTC. Les élus de la CALL ont choisi de ne pas augmenter le prix total de l'eau (eau potable + assainissement) et la contribution aux investissements a été calculée de manière à ce que la facture 120 m3 TTC soit au même tarif qu'en 2014. En dépit d'une augmentation significative des redevances Agence de l'eau, le prix pour l'usager est resté stable. La contribution aux investissements a donc été revue à la baisse pour l'eau et l'assainissement.

La facture ci-dessous correspond à un usager du service d'assainissement collectif :

Année	2014			2015		
	PU (€/m3)	Quantité (m3)	Montant total (€)	PU (€/m3)	Quantité (m3)	Montant total (€)
Assainissement						
Contribution aux investissements	0,901	120	108,1	0,887	120	106,4
Part exploitation	1,120	120	134,4	1,129	120	135,5
Agence de l'eau (Modernisation)	0,257	120	30,8	0,266	120	31,9
Total HT (TVA 10%)	2,278		273,4	2,282		273,8
eau potable						
Contribution aux investissements	0,543	115	62,4	0,532	115	61,2
Part exploitation	1,399	120	167,9	1,393	120	167,1
Agence de l'eau (Prélèvement)	0,077	120	9,2	0,077	120	9,2
Agence de l'eau (Pollution)	0,375	120	45,0	0,388	120	46,6
Total HT (TVA 5,5%)	2,394		284,6	2,390		284,1
Total						
EAU + ASSAINISSEMENT HT			557,9 €			557,9 €
TOTAL TTC (120 m3)			600,9 €			600,9 €
Dont Agence de l'eau	0,760	120	91,1 €	0,783	120	94,0 €

Le prix de l'eau est la somme de plusieurs termes repris dans les graphes ci-dessous :



Les principales opérations de travaux

- Travaux de maintenance des installations
358 042.59 €

- WINGLES (champ captant)
548 379,65 €

- INTERCONNEXION LENS-VENDIN
177 544,73 €

- LIEVIN (rue Toulouse Lautrec)
123 814,47 €

- ANGRES (rue Joffre)
135 486,91 €

- MAZINGARBE (RD943)
57 483,81 €

- ANNAY (cite Leclerc)
662,50 €

4 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1. Contexte technique

Au niveau du cycle de l'eau potable, il existe deux contrats de délégation de service public. Le premier mis en œuvre au 1/1/2013 concerne la distribution de l'eau potable. Le second qui s'est achevé au 31/3/2016 concerne la production, l'accumulation, le stockage et le traitement de l'eau potable. L'ensemble des ouvrages permettant de fournir une eau en quantité et qualité suffisante aux points de mise en distribution y sont repris. On peut citer notamment : les réservoirs et châteaux d'eau, les unités de dénitratation, les forages, les unités de surpression.

2. Déroulé de la procédure

Par délibération en date du 19 janvier 2015, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a autorisé son Président à lancer la procédure de la délégation de service public de production d'eau potable, conformément à la loi n°92-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, dite Loi Sapin.

Dans le cadre de cette procédure, codifiée aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les démarches suivantes ont été réalisées :
- Avis d'appel public à concurrence publié le 10 avril 2015 dans le « BOAMP », le 11 avril 2015 dans le « Moniteur des Travaux Publics » et le 10 avril 2015 dans le « JOUE».
- Sélection des candidatures par la Commission de Délégation de Service Public réunie le 27 mai 2015.
- A la date limite de dépôt des candidatures fixée par le règlement de la consultation, 3 entreprises avaient déposé une candidature :
EAUX DU NORD
VEOLIA
SAUR

Après examen de leurs garanties professionnelles et financières et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, les 3 candidats ont été retenus par la Commission de délégation de service public.
Ouverture des offres des candidats par la Commission de Délégation de Service Public réunie le 5 novembre 2015.

La Commission a procédé à l'ouverture des offres de deux des trois candidats ayant remis une offre, EAUX DU NORD et VEOLIA, le candidat SAUR n'ayant pas remis d'offre.
Analyse des offres par la Commission de délégation de service public le 8 décembre 2015 à l'issue de laquelle, la Commission a proposé à Monsieur le Président d'entamer des négociations avec les deux candidats.
Ayant pris connaissance de cet avis, Monsieur le Président a engagé librement des négociations et a procédé à la nomination de son représentant pour mener les négociations. Les deux candidats ont :
Eté invités à participer à une audition individuelle le 22 décembre 2015. Cette invitation était accompagnée de questions techniques et financières concernant leurs propositions respectives.
Eté entendus, suite à cette invitation, pour une première audition le 22 décembre 2015.

Un deuxième tour d'audition sera prévu en début d'année 2016 afin de finaliser la procédure.



Pose de canalisation
DN150 rue Joffre à Angres

5 - PROGRAMME EAU RESPONSABLE

Afin de faciliter le maintien de la fourniture en eau, dans des conditions normales, pour les usagers en difficulté de paiement, il a été prévu dans le contrat de Délégation du Service Public de distribution de l'eau potable signé en 2013 le lancement du programme « Eau Responsable » dans lequel Véolia, délégataire, s'est engagé à mettre en place les chèques eau dont le montant global correspond à 0,57 % de ses recettes du service.

Cette contribution, sous forme de chèques service d'une valeur unitaire de 10 € s'est élevée à 91 600 € pour l'année 2015, à laquelle s'est ajouté l'abondement de la CALL de 5 140 € correspondant aux reports non consommés, soit un montant du programme de 96 740 €.
Ce fonds a été réparti entre les 36 communes de l'agglomération en tenant compte d'une clé de répartition identique à celle de l'année précédente. Celle-ci de répartition peut être revue chaque année afin qu'elle soit représentative des besoins réels de chaque commune.

L'attribution de ces réductions de factures aux bénéficiaires se fait exclusivement par les Centres Communaux d'Action Sociale après instruction du dossier d'aide. Le traitement s'effectue de façon dématérialisée, y compris les chèques-service, qui ont été également dématérialisés fin 2015. Un courrier, réel celui-ci, est envoyé à chaque famille aidée afin de les informer du montant qui leur est attribué en réduction de facture.

Grâce à ce dispositif, 1024 familles (soit 177 familles de plus qu'en 2014) ont été aidées en 2015, pour un montant de 85 940 €, soit en moyenne 84 € par allocation. Le reliquat non consommé est reporté par abondement sur le programme 2016.



LENS'14-18 Centre d'histoire Guerre et Paix à Souchez

V – TRAVAUX NEUFS BATIMENTS VRD

1 - TRAVAUX

Travaux de construction du Centre d'histoire LENS'14-18 Guerre et Paix à Souchez.

Achèvement des travaux, réceptionnés en mai 2015 du centre historique Guerre et Paix à Souchez

Coût de l'opération : 9 310 000 € TTC

Réalisation d'un piétonnier

permettant l'accès à l'office du tourisme sur la base 11/19 à Loos en Gohelle (ancien local électrique réhabilité)

Coût de l'opération : 52 945 € HT

Dévoiement des réseaux et construction d'un poste de transformation électrique

pour l'implantation d'un projet immobilier tertiaire sur la base 11/19 à Loos en Gohelle

Coût de l'opération : 81 348,06 € HT

Mise en conformité des règles « incendie et accessibilité » de la fabrique théâtrale

sur le site du 11/19 à Loos en Gohelle

Création d'issues de secours et de nouvelles zones de stockage sécurisées, désenfumage de l'espace central et rénovation des installations électriques, modification des sanitaires aux normes PMR.

Coût de l'opération : 210 000 € HT

Travaux de réhabilitation de la maison syndicale des mineurs à Lens.

Les travaux ont débuté en mai 2014 pour une livraison au 2ème trimestre 2015

Coût de l'opération : 848 0000 € TTC



Maison syndicale des mineurs à Lens

2 - ETUDES ET PRESTATIONS DIVERSES

- Accompagnement technique auprès des industriels dans le cadre de la compétence développement économique,

- Finalisation des études et consultation des entreprises pour l'aménagement des conditions d'accueil de la pépinière d'entreprises de Liévin,

- Désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de l'école Paul Bert en Pôle Numérique Culturel à Lens,

- Dossier de Consultation des entreprises portant sur la réalisation d'une voirie reliant la résidence Chico Mendès à Villavenir sur le territoire de Loos en Gohelle,

- Dossier de Consultation des entreprises portant sur la déconstruction d'une habitation sise 350 route de la Bassée à Loos en Gohelle,

- Dossier de Consultation des entreprises de la viabilisation de l'extension de la ZI des 14 à Avion,

- Suivi du diagnostic pyrotechnique de l'extension de la ZI des 14 à Avion,

- Etude de la réhabilitation de l'ex Centre Européen de la Paix à Souchez en annexe au Centre d'histoire Guerre et Paix LENS' 14-18.

VI – MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE

1 - BÂTIMENTS

370 061 €HT d'entretien/réparations/maintenance sur les bâtiments communautaires .

Opérations significatives de l'année (€ HT)

- Mise aux Normes des ascenseurs et de la plate-forme élévatrice (Hôtel communautaire + CEP + Crématorium) : 21 188 €
- Remplacement alarmes (Hôtel communautaire + Cordonnier + pépinière d'entreprises de Liévin) : 21 312 €
- Aménagement d'un quai de déchargement STEP de Loison sous Lens : 29 944 €
- Réfection de toiture Hôtel d'entreprises des Oiseaux : 17 428 €
- Travaux de couverture parc de la Gohelle Méricourt : 17 653 €
- Alimentation électrique Crématorium : 12 315 €
- Restauration des lambris Crématorium : 11 690 €
- Traitement extérieur du Chalet de la chèvrerie d'Aix-Noulette : 10 906 €
- Mise en conformité électrique aire d'accueil des gens du voyage de Grenay 7 812 €
- Rafraîchissement hall de la pépinière du 11/19 : 24 000 €
- Sonorisation salles de réunion Lavoisier 7 946 €

2 - VOIRIE – SIGNALÉTIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC

425 363 €HT d'entretien/réparation/maintenance sur les voiries communautaires

Opérations significatives de l'année :

- Dernière tranche du renouvellement de la signalétique « parcs d'activités » : 30 052 € ,
- Réhabilitation des cheminements piéton site du 11/19 : 22 254 € ,
- Grosses réparations de voiries :
- PA de la Croisette – Lens : 10 165 € ,
- PA de la Renardière – Lens : 37 000 € ,
- ZI de l'Alouette – Liévin 19 800 € ,
- Remise en conformité d'éclairage public

ZI de la Glissoire - Avion : 14 532 €

3 - ENERGIE

Membre du groupement de commande de fourniture de gaz mis en place par la Fédération Départementale de l'énergie du Pas de Calais.

4 - REGIE D'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS COMMUNAUTAIRES

L'année 2015 aura été marquée par la fusion de 3 entités Communautaires, le Parc des Cytises, le service de régie des cours d'eau et de gestion du patrimoine arboré ainsi que le prêt de matériel.

Ce nouveau service issu de cette fusion est nommé « Régie d'entretien des espaces naturels communautaires ». Il a en charge désormais :

- La gestion et le développement du Parc des Cytises,
- La gestion d'espaces verts à haut pouvoir patrimonial,
- La gestion des cours d'eau,
- La gestion du patrimoine arboré,
- La gestion du prêt de matériel aux communes.

Ce service comporte désormais 27 personnes, répartis de la manière suivante :

1 chef de service

11 personnes au Parc des Cytises (6 personnes en technique, 5 personnes en soins animaliers dont 1 en CDD)

13 personnes à la régie d'entretien des espaces naturels communautaires

1 chef de bureau
6 agents chargés de la gestion des espaces verts
3 agents chargés de la gestion des cours d'eau
3 agents chargés de la gestion du patrimoine arboré
2 agents au prêt de matériel

Depuis juin 2015, au sein du Parc des Cytises .

Une nouvelle équipe est composée. Elle est constituée d'agents en place au Parc des Cytises depuis
plusieurs années et d'autres issus de la fourrière ainsi qu'une nouvelle direction placée sous l'autorité directe du Directeur Général.

Les travaux et modifications de fonctionnement ont été les suivants :

- La gestion en régie directe de l'aire de jeu est finalisée, deux visites de la Direction Départementale de la Protection des Populations (D.D.P.P.) ont été menées au parc par cette instance d'état. Les protocoles sécuritaires mis en place ont été validés.
- La reprise en régie directe de la gestion des espaces verts
- La mise en œuvre de rendez-vous pédagogiques avec les visiteurs sur le thème animalier du porc-épic
- L'élaboration d'une convention de partenariat avec le foyer rayon vert, qui vise à développer la communication, le respect, l'éveil de ces personnes handicapées.

Les travaux engagés :

- Des travaux de mise en sécurité du patrimoine arboré ont été réalisés,
- Le plan de gestion des boisements est remis en application,
- La mise en œuvre d'une tyrolienne,
- La mise en œuvre de nouveaux équipements en matériaux recyclés (Tables, bancs, poubelles)
- Enrichissement des volières à Ara,
- Début de création de l'enclos pédagogique (ouverture en juillet 2016)

Au sein de la régie d'entretien des espaces naturels communautaires :

Une nouvelle équipe a été composée. Elle est constituée d'agents en place du service de régie des cours d'eau et de la gestion du patrimoine arboré mais également d'agents issus du Parc des Cytises qui souhaitaient développer d'autres compétences que celles qu'ils exerçaient antérieurement.

Au sein de cette régie, un nouveau département de gestion des espaces verts a été créé. Il contribue à entretenir les sites suivants :

- L'anneau de la mémoire, sur le site de Notre Dame de Lorette,
- Le musée de la grande guerre 14/18 sur la commune de Souchez,
- Le site du 11/19 sur les communes de Lens et Loos-en-Gohelle,
- Les pistes de l'aérodrome de Bénifontaine,
- L'hôtel Communautaire rue Marcel Sembat,
- Les bureaux rue Lavoisier,
- Les bureaux rue Denis cordonnier,
- L'école Paul Bert.



Parc des Cytises à Bénifontaine

La gestion des cours d'eau

Cette équipe a la charge de la gestion de l'hydraulique des cours d'eau. Ils entretiennent près de 15 km de cours d'eau, le Carency, le St Nazaire et la Souchez. Leurs prérogatives quotidiennes consistent en la gestion des embâcles afin de limiter le débordement des cours d'eau, au débroussaillage des berges et des chemins, de procéder au renforcement de berges au moyen de fascines (technique dite du génie végétal), l'abattage des arbres dangereux ou susceptibles d'entrainer la berge en cas de chute ainsi que la taille de la ripisylve (sous étage arboré et arboré contigu aux cours d'eau)

La gestion du patrimoine arboré

Ce département très technique consiste en la gestion des arbres sur l'ensemble des propriétés communautaires. Les prérogatives sont principalement sécuritaires, mise en sécurité face au public, travaux d'abattage ou d'entretien. Les techniques employées relèvent de travaux cordés et en hauteur.
Cette équipe gère entre autres la sécurité de l'ensemble des boisements du Parc des Cytises, du bois Choisy (Espace boisé contigu au centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil) les mises en sécurité des arbres contigus aux cours d'eau, les tailles de dégagement de réseaux électriques, les abattages d'arbres dangereux dans nos zones d'activité.

Le prêt de matériel aux communes.

Ce département a la charge de la gestion et du prêt de matériel pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. En 2015, une réflexion a été engagée sur la mutualisation des moyens en termes de matériels, vers les communes.



VII – CENTRES TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES

1 - AÉRODROME DE BÉNIFONTAINE

Du 15 au 19 juin, l'aérodrome a pu accueillir un stage de voltige avec 2 avions. 8 personnes ont pu en bénéficier.
Le traditionnel meeting organisé les 19 et 20 septembre a quant à lui mobilisé 350 personnes pour l'organisation :

- du 12 au 18 septembre : préparation de l'aérodrome avec modifications des zones publiques et réservées, pose des barrières et installations des podiums et tentes,
- 19 et 20 septembre : accueil de 100 000 spectateurs sur le site

En termes d'entretien, 10 journées de tontes des pelouses ont été nécessaires au bon fonctionnement du site.
Par ailleurs, une réunion des usagers de l'aérodrome s'est déroulée le 25 juin dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin.

2 - CRÉMATORIUM

Le crématorium est situé route de la Bassée 62880 Vendin-Le-Vieil
Effectif du site : 1 Chef de site et 5 agents.

Tarifs 2015
Crémation adulte : ……384 €TTC
Crémation enfant (- 10 ans) : ……..162 €TTC
Crémation d'un enfant mort-né : ……..80 €TTC
Crémation d'une boite à ossements : …201 €TTC
Les tarifs n'ont pas évolué en 2015. Les tarifs appliqués par l'établissement demeurent les moins chers de la région.
Pour l'année 2015, l'établissement a effectué un total de 1 890 crémations. 304 dispersions ont eu lieu au jardin du souvenir du crématorium. Au 31 décembre 2015, le crématorium comptait 67 urnes en dépôt provisoire.
Sur les quatre derniers mois de l'année, le fonctionnement interne a été réorganisé, notamment par la mise en place d'un management participatif au sein de l'équipe. De nouveaux horaires ont été expérimentés dès le 8 octobre, en adéquation avec l'activité de l'exploitation. La mise en place de tableaux de bords pour le suivi de l'exploitation et de la régie, la réécriture du règlement interne, des fiches de liaisons avec les professionnels ont été établies.

Le management mis en place porte ses fruits : sur les 8 premiers mois de l'année, la moyenne mensuelle était de 145 crémations par mois, et sur les 4 derniers mois,182 crémations par mois.
Sur l'année 2015, le site n'a pas réalisé de travaux importants. L'entretien régulier a été assuré.



Aérodrome de Lens-Bénifontaine

Concernant les équipements de crémation, deux tables élévatrices ont été installées afin de faciliter la manipulation des cercueils suite au remplacement des deux tables d'introductions.

3 - CENTRE TECHNIQUE ANIMALIER

- Fourrière pour chiens et chats

La fourrière prend en charge exclusivement les chiens et chats. Elle est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, sur RDV sauf les dimanches et jours fériés.
Les agents de la fourrière ont capturé 164 chiens sur la voie publique, le CIPALL a pris en charge 518 chiens (chiens accidentés compris), et des particuliers ont déposé 145 chiens en fourrière.
71 chiens ont été trouvés morts sur la voie publique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
Au total sur 2015, 898 chiens ont été trouvés errants sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ses 2 communes conventionnées (LILLERS et BURBURE). 387 chiens ont pu être restitués à leurs propriétaires.
1036 chats ont été trouvés errants sur l'intercommunalité, 16 ont été restitués à leurs propriétaires.
244 chats ont été trouvés morts sur la voie publique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

- Refuge

Le refuge a fermé ses portes le 1er mai 2015, les animaux provenant de la fourrière à partir de cette date sont transférés vers la SPA de Tilloy-les-Mofflaines. Entre le 1er janvier et le 1er mai, il y a eu 6 chiens et 3 chats abandonnés par leur propriétaire au sein du refuge de Lens.

4 - AIRES D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGES

La gestion des 4 aires d'accueil pour les Gens du Voyage de Bully-les-Mines, Grenay, Méricourt et Loos-en-Gohelle s'est poursuivie en 2015. Ainsi, ce sont 38 familles non-sédentaires qui ont résidé sur ces aires d'accueil.

Le taux de remplissage constaté a été de 100 % pendant toute l'année.

On peut noter une certaine fidélisation des locataires : aucun départ n'a été enregistré en 2015. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dispose sur le territoire de Loos-en-Gohelle d'une aire familiale, telle que le préconise le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Par contre, il n'existe pas encore de terrain identifié pour les grands rassemblements estivaux, dans la zone identifiée de l'arrondissement de Lens.

Sur le plan des travaux d'entretien, ils ont concerné les locaux techniques (électricité, menuiseries métalliques, plomberie), de voirie et d'espaces verts. La priorité a été donnée à la modification des disjoncteurs, l'installation électrique et des prises de courant.



DIRECTION GENERALE CHARGEE DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

I - SERVICE MUTUALISÉ AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Suite à l'arrêt de la mise à disposition des services de l'Etat à la Mission d'assistance technique à l'instruction des autorisations du droit des sols, à titre gracieux, pour les commune de moins de 10 000 habitants appartenant à un EPCI, les élus ont décidé la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme au 1er juillet 2015. Ce service commun est composé de deux instructrices.

15 collectivités sur les 36 de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, représentant 53312 habitants (recensement 2013) sur les 244 468 habitants que compte le Communauté d'Agglomération, ont adhéré au service commun de l'ADS, à savoir : Ablain-Saint-Nazaire, Aix-Noulette, Bénifontaine, Carency, Fouquières-lez-Lens, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Hulluch, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Vendin-le-Vieil, Villers-au-Bois et Vimy.

L'adhésion des communes au service mutualisé ADS ne modifie en rien les obligations du Maire relatives aux actes du droit des sols codifiées aux articles R 423-1 à R. 423-13 du Code de l'urbanisme, il reste l'interlocuteur privilégié des administrés.
Ainsi , accueil des pétitionnaires, enregistrement des dossiers, affichage, transmission des dossiers à l'Architecte des Bâtiments de France, s'effectuent toujours auprès des services municipaux.
Le Maire assure l'information aux usagers sur la suite à donner aux dossiers et leur transmet la notification des délais d'instructions, des arrêtés, …. documents préparés par le service mutualisé.

Il ne s'agit pas d'un transfert de compétence.

Le service mutualisé instruit les autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols délivrés par le Maire au nom de la Commune :
- Certificat d'urbanisme de l'article L 410-1b du Code de l'Urbanisme
- Déclaration Préalable travaux
- Déclaration Préalable lotissement
- Permis de construire (PC)
- Permis d'Aménager (PA)
- Permis de démolir
- Permis modificatif (PC ou PA)

Il assure la consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés, vérifie le caractère complet et la recevabilité du dossier, procède à un examen technique du dossier notamment au regard des règles d'urbanisme applicables au terrain concerné, rédige le projet de décision proposé au Maire.

Les chiffres clés

> 305 dossiers ont été instruits au cours du second semestre 2015, soit :

85 permis de construire
1 permis de construire modificatif
135 déclarations préalables
76 certificats d'urbanisme b
8 permis d'aménager

En sus, le service mutualisé apporte conseil et expertise sur diverses questions liées à l'urbanisme auprès des collectivités adhérentes.
Un lien permanent est assuré entre la commune et le service mutualisé permettant un suivi des dossiers.

Le service fonctionne en autonomie avec ses moyens propres, et par le biais d'un équilibre budgétaire permis par le versement des contributions des communes selon un tarif à l'acte.

Le coût de revient des actes a été calculé en fonction du coût de fonctionnement annuel prévisionnel, corrigé du coefficient de pondération par acte par rapport au coût de revient d'un permis de construire (acte de référence), à titre indicatif le permis de construire est facturé 300 €.

Un comité de suivi a été créé, il réunit au moins une fois l'an les élus signataires de la convention de mutualisation.

II – PARTIE FONCIERE

1 - CESSIONS DE TERRAIN

L'année 2015 a été marquée par la finalisation des deux projets suivants :

La Société Voyages MULLIE s'est implantée sur une parcelle de 4 500 m² environ du parc QUADRAPARC à Grenay. C'est sur cet emplacement stratégique pour son activité de transport que la Société MULLIE a transféré son siège.

L'acquisition par la Société MCC Développement d'un des derniers terrains disponibles sur le Parc d'Activités des Oiseaux à Lens et Loison-sous-Lens (9 000 m² environ). L'acquéreur, un investisseur, y a érigé deux bâtiments destinés à la location. L'un accueille la Société ADAIR et le second la Société SAPIM Inox.

A cela s'ajoute la conclusion de 2 promesses de vente substantielles, tant en termes de superficies qu'en matière de développement attendu :

La SASU ITM IMMO LOG : Implantation d'une plate-forme logistique, Zone Industrielle des 14 à Avion sur un terrain d'une superficie de 250 000 m².
La SCCV Vendin-le-Vieil : Implantation d'un centre commercial à proximité de l'aérodrome de Lens-Bénifontaine sur un terrain d'une superficie de 43 742 m².

2 - FONCIER DISPONIBLE EN DÉVELOPPEMENT

Les procédures engagées en 2014 en vue de la clôture des différentes Conventions Publiques d'Aménagement (CPA) qui liaient la SEM Territoires 62 et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au titre de sa compétence en matière d'Action Economique se sont poursuivies en 2015.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération a acquis les terrains jusqu'alors propriété de Territoires 62 dans le périmètre de diverses CPA :
17 ha sont localisés au sein du Parc d'Activités de la Galance à Noyelles-sous-Lens et Sallaumines.

Sur le territoire de la commune d'Avion, la clôture de la CPA « Zone Industrielle des 14 » a abouti à la reprise de 50 ha.

Enfin, l'opération « Quadraparc II » a engendré un transfert de propriété portant sur une superficie de 73 ha répartis entre les communes de Bully-les-Mines, Grenay, Liévin et Loos-en-Gohelle.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin assurera désormais directement l'aménagement et la commercialisation des Parcs d'Activités concernés, soit 140 ha supplémentaires.

3 - MIEUX CONNAÎTRE, MIEUX GÉRER, MIEUX VALORISER LE PATRIMOINE

L'établissement intercommunal possède près de 123 bâtiments (administratifs, industriels, commerciaux, …) et 36 ouvrages divers et variés (stations de relèvement, forages, stations d'épuration, bassins, …).
La gestion du patrimoine a été intégrée au Système d'Information Géographique (SIG), et l'application spécifique « Arcopole » partiellement développée.



La gestion du patrimoine est toujours entretenue avec l'outil de gestion de base de données relationnelle Access de Microsoft. Des évolutions ont été amenées afin d'établir une corrélation constante avec le SIG.

L'objectif visé reste de constituer une base de données patrimoniales unique et fiable, consultable et accessible. Fiches de patrimoine, photos, actes d'acquisition, taxes foncières, plans, fluides, … seront imprimables et/ou téléchargeables par les acteurs impliqués directement ou indirectement dans la gestion du patrimoine.

III – ASSEMBLEE ET MOYENS GÉNÉRAUX

Le service A.M.G est constitué en différents pôles, assurant des missions de service public complémentaires.

1- REPROGRAPHIE/ARCHIVAGE

- Assurer tous travaux de reprographie en lien avec les assemblées délibérantes : préparation des documents de travail des commissions, bureaux, conseils
- Assurer les travaux d'impression en nombre pour les services de la collectivité
- Gérer et suivre les stocks de fournitures administratives
- Assurer le service courrier
- Assurer un rôle d'appariteur dans le cadre des réunions y compris la gestion de la régie/sonorisation.

En 2015, le pôle reprographie a concentré sa mission sur la conservation des archives communautaires qui doit être organisée « dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche ».

Les archives permettent de garantir la transparence de l'action publique, les droits de l'administration et des usagers et constituent la mémoire locale et nationale.

2 - ACCUEIL

- Accueillir et orienter le public ;
- Traiter le courrier (enregistrer, comptabiliser, répartir) ;
- Gérer le tableau d'affichage (information du citoyen) ;
- Tenir et gérer le planning des réservations de salles de réunions.

En 2015, le pôle accueil a engagé une réflexion sur la mise en œuvre d'une démarche qualité visant à garantir la qualité de l'accueil et du service rendu.

3- PERSONNEL D'ENTRETIEN

- Assurer le nettoyage de bâtiments communautaires ;
- Assurer le service lors de réunions, inaugurations, repas ;
- Gérer les stocks de produits d'entretien et de boissons.

En 2015, l'équipe des agents d'entretien a été sensibilisée, via des formations, aux techniques de nettoyage afin de garantir un nettoyage qualitatif des locaux.

4- ORGANISATION DES ASSEMBLÉES

- Organiser et gérer les assemblées délibérantes (commissions, bureaux, conseils), en amont (convocation, ordre du jour, document de travail, Extrapole..), pendant (secrétariat des séances, pouvoir, vote…) et en aval des séances (contrôle de légalité, registre, transmission aux services…).
- Mettre en œuvre/superviser, relire voire organiser et contrôler les actes, conventions, suivi des transmissions au contrôle de légalité, les procès-verbaux, l'affichage légal, la transmission des informations aux élus.
- Assurer un conseil et une expertise juridique auprès des services.
- Assurer la conception des registres de délibérations.

En 2015, le pôle Assemblée a concentré sa mission sur l'organisation et le suivi des instances communautaires, en proposant une nouvelle méthode de travail, permettant une implication des élus plus forte dans les politiques communautaires. Ainsi des réunions d'échanges régulières entre les Présidents de commissions, Vice-Présidents et les services permettent d'assurer un suivi des projets et une information complète sur les enjeux de développement pour le territoire.

- Organisation des assemblées : bilan qualitatif et quantitatif 2015 :

* Les Conseils et les Bureaux :

Le Conseil est l'organe délibérant chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées.
Le Bureau communautaire est une instance de décisions dotée d'un pouvoir délibératif. En application des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres du Bureau.

Le Bureau s'est réuni à 7 reprises, le Conseil à 8 reprises :

* Les commissions thématiques :

DATE	NOMBRE DELIBERATIONS
Conseil du 19 janvier	5
Bureau du 2 février	17
Conseil du 31 mars	21
Conseil du 13 avril	33
Bureau du 11 mai	67
Conseil du 1er juin	11
Bureau du 1er juin	9
Conseil du 29 juin	26
Bureau du 29 juin	17
Conseil du 21 septembre	60
Bureau du 21 septembre	61
Conseil du 18 novembre	16
Bureau du 18 novembre	29
Conseil du 15 décembre	37
Bureau du 15 décembre	25
TOTAL	**434**

Les commissions sont des lieux d'échanges, de réflexion et d'information. Les membres des commissions sont amenés à donner leur avis sur des affaires « courantes » mais également à faire émerger des propositions sur des projets concernant les thématiques suivantes :

- Commission Finances et Administration Générale,
- Commission Cohésion Territoriale,
- Commission Services à la Population et Territoire Durable,
- Commission Economie et Attractivité,
- Commission Aménagement du Territoire.

INTITULE	NOMBRE DE REUNIONS	TAUX DE PARTICIPATION MOYEN
Commission chargée de l'Aménagement du Territoire	6	36,84 %
Commission chargée de la Cohésion Territoriale	5	46,9 %
Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité	5	38,88 %
Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale	7	37,85 %
Commission chargée des Services à la Population et du territoire durable	6	57,29 %

IV - FINANCES

La Direction des Finances de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se compose de 14 agents. L'activité est aujourd'hui répartie sur 4 services établis comme suit :

- La coordination budgétaire
- L'exécution budgétaire
- La gestion patrimoniale et la qualité comptable
- Le service paie

En 2015, la Direction des Finances a engagé la mise en œuvre du PESV2 avec la dématérialisation des flux comptables avec l'objectif d'aller progressivement vers la dématérialisation totale (signature électronique, dématérialisation des pièces justificatives, etc…) à horizon 2016.

Au niveau comptable, l'activité du service transparaît notamment dans les statistiques relatives au nombre de mandats et titres émis au cours de l'exercice et qui s'établissent, pour l'année 2015, comme suit :

	Budget 01 Général	Budget 02 Assainissement	Budget 04 Eau Potable	Budget 06 Action économique	Budget 07 Port Fluvial de Harnes	Budget 08 Crématorium	Budget 10 SPANC	Budget 11 Dev. Numérique	TOTAL
Mandats	9 917	920	333	2 049	29	291	0	146	13 685
	72,47%	6,72%	2,43%	14,97%	0,21%	2,13%	0,00%	1,07%	
Titres	1024	174	156	1 596	4	28	7	17	3 006
	34,07%	5,79%	5,19%	53,09%	0,13%	0,93%	0,23%	0,57%	

Ces mandats et titres correspondent à des dépenses et des recettes (hors résultats antérieurs reportés) dont les montants par budget figurent dans les tableaux suivants :

DEPENSES ET RECETTES DE L'EXERCICE 2015

DEPENSES 2015	Fonctionnement	Investissement	Total	%
BUDGET GENERAL	119 145 309,08 €	38 952 660,32 €	**158 097 969,40 €**	**77,01%**
BUDGET ASSAINISSEMENT	7 744 702,00 €	7 205 900,06 €	**14 950 602,06 €**	**7,28%**
BUDGET EAU POTABLE	2 561 973,64 €	2 953 769,62 €	**5 515 743,26 €**	**2,69%**
BUDGET SPANC	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	**0,00%**
BUDGET ACTION ECONOMIQUE	6 816 090,30 €	16 734 110,85 €	**23 550 201,15 €**	**11,47%**
BUDGET PORT FLUVIAL DE HARNES	120 891,19 €	67 986,68 €	**188 877,87 €**	**0,09%**
BUDGET CREMATORIUM	555 457,44 €	18 135,08 €	**573 592,52 €**	**0,28%**
BUDGET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	52 996,72 €	2 374 409,30 €	**2 427 406,02 €**	**1,18%**
	136 997 420,37 €	**68 306 971,91 €**	**205 304 392,28 €**	**100,00%**

RECETTES 2015	Fonctionnement	Investissement	Total	%
BUDGET GENERAL	129 270 877,97 €	41 306 646,39 €	**170 577 524,36 €**	**75,46%**
BUDGET ASSAINISSEMENT	12 116 952,69 €	8 384 018,46 €	**20 500 971,15 €**	**9,07%**
BUDGET EAU POTABLE	4 800 172,16 €	2 205 783,09 €	**7 005 955,25 €**	**3,10%**
BUDGET SPANC	15 369,16 €	0,00 €	**15 369,16 €**	**0,01%**
BUDGET ACTION ECONOMIQUE	8 833 516,90 €	14 813 135,72 €	**23 646 652,62 €**	**10,46%**
BUDGET PORT FLUVIAL DE HARNES	225 761,49 €	214 695,14 €	**440 456,63 €**	**0,19%**
BUDGET CREMATORIUM	605 927,16 €	45 055,46 €	**650 982,62 €**	**0,29%**
BUDGET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	1 306 499,58 €	1 912 007,83 €	**3 218 507,41 €**	**1,42%**
	157 175 077,11 €	**68 881 342,09 €**	**226 056 419,20 €**	**100,00%**

Le résultat global de l'exercice 2015 s'élève à 20 752 026,92 € et se compose de deux soldes, l'un de 20 177 656,74 € qui concerne la section de fonctionnement et l'autre de 574 370,18 € qui concerne la section d'investissement.

1- LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Le tableau ci-après laisse apparaître, par budget, les dépenses d'équipement opérées au cours de l'année 2015.
Un montant de 4 000 000 € d'emprunts a été contracté en 2015 pour le financement des opérations d'investissement du budget général.

DEPENSES D'EQUIPEMENT 2015

	20 Immobilisations Incorporelles	204 Sub. d'équipement versées	21 Immobilisations Corporelles	23 Immobilisations en cours	Total	%
BUDGET GENERAL	325 727,79 €	10 332 179,01 €	5 059 432,71 €	4 825 616,38 €	**20 542 955,89 €**	**70,94%**
BUDGET ASSAINISSEMENT	47 082,29 €	0,00 €	38 763,24 €	2 602 604,57 €	**2 688 450,10 €**	**9,28%**
BUDGET EAU POTABLE	7 218,00 €	0,00 €	0,00 €	1 525 758,21 €	**1 532 976,21 €**	**5,29%**
BUDGET SPANC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	**0,00%**
BUDGET ACTION ECONOMIQUE	31 450,78 €	2 000,00 €	25 067,94 €	4 109 707,45 €	**4 168 226,17 €**	**14,39%**
BUDGET PORT FLUVIAL DE HARNES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	**0,00%**
BUDGET CREMATORIUM	1 250,50 €	0,00 €	1 511,50 €	10 393,08 €	**13 155,08 €**	**0,05%**
BUDGET DEV. NUMERIQUE	8 600,00 €	0,00 €	4 248,48 €	0,00 €	**12 848,48 €**	**0,04%**
	421 329,36 €	**10 334 179,01 €**	**5 129 023,87 €**	**13 074 079,69 €**	**28 958 611,93 €**	**100,00%**

2- RESSOURCES FISCALES 2015

Les recettes d'origine fiscale comportent désormais des impôts ménages, dans les recettes fiscales de substitution à la suppression de la taxe professionnelle.

Depuis le 1er janvier 2010, les entreprises sont assujetties à la nouvelle contribution économique territoriale (CET) qui vient désormais remplacer l'ancienne taxe professionnelle. Si pour les collectivités locales l'année 2010 constituait une année de transition : une compensation-relais leur a été versée par l'Etat, à partir de 2011, celles-ci ont bénéficié d'un nouveau panier de ressources et de la mise en place de mécanismes de garantie, comme suit :

- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) 8 464 764 €
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) 15 726 064 €
- Taxe d'habitation 23 301 039 €
- Taxe sur le foncier non bâti et taxe additionnelle 309 339 €
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) 2 135 271 €
- Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) 661 028 €

---

50 597 505 €

- Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) 9 973 390 €
- Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) 5 244 091 €

En 2015, la Communauté d'Agglomération a également perçu le FPIC pour la quatrième année.

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, les territoires pouvant être à la fois contributeurs et bénéficiaires du FPIC.

Cette solidarité au sein du bloc communal est mise en place progressivement : 150 millions d'euros en 2012, 360 millions d'euros en 2013, 570 en 2014, 780 en 2015 pour atteindre à partir de 2016 et chaque année, 2% des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'un milliard d'euros.

- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 2 282 262 €

V – CENTRE D'INTERVENTION DES POMPIERS DE L'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN (CIPALL)

Par délibération en date du 29 juin 2015, le conseil communautaire a décidé la fermeture du service du CIPALL, à compter du 1er janvier 2016.

Le CIPALL, composé de 8 Centres de Première Intervention (Aix-Noulette, Billy-Montigny, Collines de l'Artois, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Meurchin, Noyelles-sous-Lens et Sains-en-Gohelle) assure les missions suivantes :

a) Missions non urgentes :

- Fuite d'eau,
- Assèchement de cave,
- Destruction de nids d'insectes,
- Capture, protection et sauvetage de chiens et chats errants ou blessés,
- Reconnaissances diverses,
- Menace de chutes d'objets,
- Chute d'arbres sur la voie publique.

b) Missions urgentes :

- Renforts opérationnels sur les missions du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Pas-de-Calais, à la demande du centre de traitement de l'alerte à Saint-Laurent Blangy ;
- Gardes dans les centres d'incendie et de secours du SDIS en cas de carence des effectifs du corps départemental.

1 - NOMBRE D'INTERVENTIONS REALISEES

L'évolution des principales interventions des 8 casernes est la suivante, l'activité globale en 2015 étant restée stable par rapport à 2014 (+ 0,40 %) :

ANNEE	Missions urgentes en renfort du SDIS		Missions non urgentes du CIPALL				Totaux SDIS + CIPALL
	Total	dont incendies	Total	dont destruction nids de guêpes, frelons	dont capture et transports animaux	dont inondations	
2015	324 (9,88 %)	287 (8,76 %)	2 954 (90,12 %)	1 572 (47,96 %)	1 076 (32,82 %)	170 (5,19 %)	3 278
2014	271 (8,30 %)	224 (6,86 %)	2 994 (91,70 %)	1 661 (50,87 %)	998 (30,57 %)	196 (6 %)	3 265

2 - EFFECTIFS

L'évolution des effectifs des 8 casernes est la suivante :

CPI	Effectifs au 31/12/2014	Effectifs au 31/12/2015
Aix-Noulette	20	20
Billy-Montigny	16	16
Collines de l'Artois	25	26
Loos-En-Gohelle	22	20
Mazingarbe	15	17
Meurchin	12	15
Noyelles-Sous-Lens	15	15
Sains-En-Gohelle	14	10
TOTAUX	139	139

3 - BUDGET 2015 :

• Les dépenses de fonctionnement pour les services d'incendie et de secours se sont élevées à 7 161 444,92 €, dont :

a) Les contributions obligatoires versées au SDIS du Pas-de-Calais : 6 563 250,30 €

- Le contingent incendie : 6 470 535,24 €,
- l'allocation de vétérance aux anciens sapeurs-pompiers volontaires : 92 715,06 €.

b) Les dépenses du service CIPALL : 565 848,48 €

- les vacations versées aux sapeurs-pompiers volontaires : 419 704,84 €,
- l'entretien des équipements de protection individuelle et des appareils respiratoires isolants, le carburant, les assurances, les contributions publiques à la retraite, etc : 146 143.64 €.

c) Les dépenses diverses : 32 346.14 €, dont 31 991,90 € pour l'entretien du réseau incendie sur les communes

• Les recettes de fonctionnement versées par le SDIS du Pas-de-Calais se sont élevées à 58 570,64 € :

a) remboursement de vacations versées pour des interventions effectuées en renfort des casernes du SDIS, et pour des gardes effectuées dans ses casernes :
52 008,06 €

b) subvention pour l'achat de vêtements en 2014 : 6 562,58 €.

Le devenir des 139 sapeurs-pompiers volontaires est le suivant :

- 107 ont obtenu une mutation (77 %), dont 95 (68 %) au SDIS 62, 12 (9 %) dans une autre collectivité,

- 22 ont cessé leur activité (16 %),

- 10 ont été nommés dans l'honorariat en vue de bénéficier d'une retraite (7 %).

VI – SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE

La Direction des Systèmes d'Information et du Numérique regroupe le service informatique, le service SIG et a également vocation à traiter des enjeux liés au développement numérique.

1 - SERVICE INFORMATIQUE (SI)

- La virtualisation

Le Système d'information de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, s'est très largement développé depuis quelques années. Jusqu'ici chaque application nouvelle nécessitait une nouvelle machine physique dédiée. Ces multiples serveurs, dont certains avaient plus de 10 ans arrivaient à une limite de bon fonctionnement avec en particulier un abandon de la maintenance des logiciels et des matériels supports par les éditeurs.

La nouvelle infrastructure repose donc sur un serveur maître sur lequel est installée la quasi-totalité des applications informatiques de la collectivité. Elle est également dotée de capacités de stockage importantes et d'un niveau de sécurité accru.

Ainsi le nouveau système, qui allie à la fois sécurité, fiabilité et évolutivité, dote la collectivité d'un socle informatique robuste et moderne adapté à ses futurs projets.

- La dématérialisation

Les processus de dématérialisation entamés en 2014 se sont accentués en 2015 : les premières briques du protocole de transmission attaché au Finances 'PESV2' ont été rendues opérationnelles avec l'évolution des applications informatiques Finances et Ressources Humaines et ont automatisé certains processus jusqu'ici manuels.

- L'évolution de l'organisation

L'accompagnement informatique des évolutions de l'organisation a également mobilisé fortement les ressources du Service : déménagements de différents Services dans les divers locaux disponibles, création du Service du Droits des Sols.

Outre la mise en place des ressources matérielles, il a été nécessaire à chaque fois d'effectuer une refonte des différents droits pour conserver la cohérence des systèmes d'information.

2 - SERVICE DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Le service travaille sur la connaissance du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et son inscription dans le contexte régional et national notamment au travers de la cartographie thématique aux échelles régionales, communales et infra-communales. Il travaille également l'intégration de différents référentiels géographiques (fonds de cartes, plan de ville, données institutionnelles,…) et des données nécessaire aux compétences exercées par la Communauté d'Agglomération.

- Plusieurs supports de communication et de diffusion de l'information permettent d'analyser le territoire

• Des outils de cartographie depuis un simple navigateur internet (webmapping) ont été mis en place. Ils ont permis une meilleure interactivité entre les acteurs du territoire (notamment avec les communes), de meilleurs échanges et un travail collaboratif. Ils ont également facilité la diffusion des référentiels comme le cadastre et les réseaux d'eau et d'assainissement.

• Des cartes thématiques sur l'ensemble des compétences du territoire communautaire ont été produites pour appuyer et illustrer les dossiers des services mais aussi des communes notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, la politique de la ville, le développement économique et le tourisme.

• Des applications dédiées ont été déployées notamment dans le cadre de la Nouvelle Politique de la Ville. Ceci a permis d'avoir une vision globale et la plus exhaustive possible de l'état social et économique des quartiers prioritaires afin de négocier avec les différents acteurs leur inscription dans les différentes contractualisations.

- Le développement du Système d'Information Géographique collaboratif

• L'année 2015 a été l'occasion de la mise en place d'une nouvelle version et d'un enrichissement fonctionnel du SIG collaboratif et centralisé (ArcOpole). Il permet la diffusion et l'interrogation par les agents et les communes, d'outils de consultation géographiques et de données par internet et le web dans une version plus riche, plus fonctionnelle et plus ergonomique. Cette opération a été menée en relation avec les services utilisateurs du système afin qu'il corresponde au mieux à leurs attentes.

• Le client lourd bureautique (ARCMAP) a également fait l'objet d'évolutions techniques, fonctionnelles et ergonomiques.

La diffusion des informations géographiques au grand public a été rendue possible avec la mise en place de la plate-forme web

(ArcgisOnline). On peut citer notamment l'application internet créée pour l'ouverture du musée Lens 14'18 en collaboration avec le service communication : http://arcg.is/1TcLyA3

Le service a également travaillé sur l'automatisation des certaines tâches récurrentes (intégration du cadastre et des réseaux, découpages en lots pour les communes, téléchargement des données,…)

Ces opérations ont nécessité une étroite collaboration avec le service informatique pour la migration logicielle et matérielle. Des formations spécifiques et un accompagnement par le fournisseur de la solution SIG sous forme de prestations de services et d'expertise ont permis ces développements.

- Un chantier de grande ampleur : La numérisation des documents d'urbanisme

Le service a réalisé la numérisation des documents d'urbanisme des 36 communes sur la base des éléments fournis par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Les pièces écrites ainsi que les données géographiques ont été traitées. Les plans de zonage et les prescriptions ont été vectorisés. La mise aux normes au format standard national sera réalisée dans un second temps.

Ce chantier de longue haleine s'inscrit dans la perspective de la diffusion des documents d'urbanisme de manière dématérialisée par les communes en 2016 et dans un second temps sur le Géoportail national de l'urbanisme en 2020.

- L'extranet communautaire (EXTRAPOLE) est géré par le service à plusieurs niveaux

• Gestion des utilisateurs (création, droits, mots de passe…).
• Relation avec le prestataire de la solution (continuité du service, de mises à jour logicielles, de corrections des problèmes,…)
• Création et administration des espaces collaboratifs en interne et en externe (espaces dédiés au peuplement et à l'habitat, Déploiement de la fibre, Plan Climat Air Energie Territorial, …)
• Gestion de la base documentaire (espaces dédiés à la communication avec les élus, à la diffusion d'études,...)

3 - PROJETS LIES A LA COMPETENCE NUMERIQUE

- Le Très Haut Débit dans l'agglomération

Face à un nombre croissant d'objets connectés et à des applications du web ne se satisfaisant plus d'une simple connexion ADSL (interactivité, accès au cloud), le Très Haut Débit devient pour les professionnels mais aussi pour les particuliers un besoin que le gouvernement français avait défini comme une nécessité à combler pour 2025 à l'échelle du territoire national. A l'échelle de l'agglomération, deux démarches issues d'initiatives privées sont engagées, et visent un calendrier plus ambitieux. Ces démarches permettront d'atteindre l'objectif, sans dépenser un seul euro d'argent public. La Communauté d'Agglomération intervient auprès des deux opérateurs déployeurs de réseau dans l'intérêt de la population.

La situation de la couverture, et les plans d'action des deux opérateurs sont résumées ci-après. Ils visent dans les deux cas des débits supérieurs à 100 Mbits/s :

• Numéricâble-SFR, câblo-opérateur présent sur le territoire depuis 1989, a signé une convention de déploiement avec la CALL début septembre 2015. Elle concerne 24 communes déjà couvertes. Les 72000 foyers concernés pourront, via un abonnement à cet opérateur, bénéficier d'une modernisation du réseau, dont une partie importante sera remplacée par de la fibre optique. Echéance de juin à fin 2016 pour Sallaumines, Avion, Harnes, Noyelles-sous-Lens, Annay-sous-Lens, Billy-Montigny, Vendin-le-Vieil, Méricourt, Loison-sous-Lens, Lens, Fouquières-lez-Lens, avec une augmentation de débit pour Liévin. Echéance 2017 pour Ablain-Saint-Nazaire, Aix-Noulette, Angres, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Givenchy-en-Gohelle, Grenay, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Sains-en-Gohelle, Souchez, Vimy.

• Orange présente un objectif de couverture de 100% en fibre optique pour les 92 000 logements des 36 communes en 2020, totalement libre de fournisseur d'accès internet. La planification est annuelle. La phase 1 (Lens, Liévin) a été lancée en 2012 ; la phase 2 (Avion) en 2014 ; la phase 3 (Annay-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Loison-sous-Lens, Harnes, Sallaumines, Vendin-le-Vieil) au premier semestre 2015 ; la phase 4 (Méricourt, Billy-Montigny, Fouquières-lez-Lens, Eleu-dit-Leauwette, Wingles, Sains-en-Gohelle, Mazingarbe, Givenchy-en-Gohelle) au second semestre 2015.

A noter que le démarrage des études ne signifie pas éligibilité au Très Haut Débit immédiate. Vous serez probablement témoins des travaux dans votre commune, mais il faudra être encore un peu patient avant de pouvoir contracter un abonnement. Un déploiement dure entre 18 et 24 mois.

- Les Espaces Publics Numériques (EPN) Louvre-Lens

Pour mémoire, la Communauté d'Agglomération a initié début 2011 le projet des Espaces Publics Numériques Louvre-Lens (EPN Louvre-Lens), en partenariat avec la Caisse des Dépôts

(CDC), la Région Nord – Pas-de-Calais et l'Éducation Nationale. Ce projet a permis l'implantation de 19 espaces numériques de dernière génération dans des écoles de l'agglomération Lens-Liévin, dont les derniers ont ouvert leurs portes en décembre 2014.

En 2015, le service communication a donc continué d'assurer la mission de suivi et d'exécution budgétaire des subventions versées aux communes pour la création des EPN Louvre-Lens, mission qui durera jusqu'en 2017. Le service communication a également accompagné la mise en réseau des animateurs des EPN Louvre-Lens via le centre de ressources du Musée du Louvre-Lens.

L'aide financière versée courant 2015 par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'investissement équivaut à 184 037,12 € (dont 109 193,99 € versés pour le compte de la CDC et remboursés par ailleurs) et l'aide au fonctionnement de ces espaces se chiffre en 2015 à 97 762,41 € (dont 30 026,01 € pour l'aide au démarrage et 67 736,40 € pour le soutien aux salaires des animateurs).

VII – DIRECTION DE LA COMMUNICATION

1- COMMUNICATION :

- Publications

La Direction de la communication est chargée de réaliser l'ensemble des publications de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Tous les documents sont réalisés en interne (rédaction, mise en page, suivi d'impression).

Le magazine institutionnel, l'Info de l'Agglo, est paru à 5 reprises. Ce journal est tiré à 100 000 exemplaires et est distribué en toutes boîtes aux lettres.

Diverses plaquettes ont été imprimées telles que «Laissez-vous conter», à destination du Pays d'art et d'histoire, ou des éléments de communication servant aux conseillers du tri ou aux chargés de mission lors de salons professionnels ou grand public.

L'appel d'offres portant sur l'impression des documents de communication arrivait à échéance et il a été relancé. Ce marché a été attribué pour une année, renouvelable 3 fois un an.

- Réseaux Sociaux

La Direction de la communication a relancé sa présence sur les réseaux sociaux et plus spécifiquement sur Facebook. De nombreuses informations y sont désormais publiées sous forme



d'articles, de photos ou encore de vidéos.

- Audiovisuel

La chaine TV Gohelle, intégrée au sein de la Direction de la communication, a commencé sa mutation. Outre la participation à la coproduction d'émissions avec ILTV et Wéo (émission vis ta mine !), la chaine produit désormais un JT hebdomadaire plus conséquent, à côtés de la production d'émissions culturelles et musicales.

La chaine produit aussi désormais des films de promotion du territoire. Il faut souligner également l'adaptation technique des modules TV aux réseaux sociaux.

Diffusée sur les box SFR et Numéricâble, La chaine émettra en direct sur YouTube en 2016.

- Relations presse

Les relations avec la presse se sont également accrues. Rédaction de communiqués, élaboration de dossiers de presse, invitations presse ont jalonné l'ensemble des manifestations de l'année. Il faut souligner aussi la capacité de la direction à travailler plus souvent en réseau avec les partenaires publics et privés de l'agglo (SFR, Orange, Région, Communes …).

- Espaces publicitaires

La Direction de la communication participe aussi à la promotion d'équipement ou d'évènements communautaires via des espaces publicitaires ou publi-rédactionnels dans la PQR (presse quotidienne régionale).

Cette année, la Direction de la communication a participé notamment à l'élaboration d'un hors-série régional consacré au Salon International des Métiers d'Arts et à une vague de communication pour la promotion du Centre d'histoire et d'interprétation Lens' 14-18.

- Evènementiel

La Direction de la communication a collaboré à diverses opérations, telles que des inaugurations, visites de chantiers et des points presse. Un des points d'orgue de l'année écoulée fut l'organisation de l'inauguration du musée Lens'14-18 à Souchez (vidéo, reportage, relations avec la presse, aspects protocolaires…).

La réception de fin de travaux de la Maison syndicale du Mineur de Lens a représenté un moment important de l'année écoulée. Le service a assuré la mise en forme de l'exposition qui était consacrée à l'histoire de ce lieu, il a géré les relations presse, préparé les invitations, assuré le reportage…

La communication a aussi assuré la tenue d'un stand lors du passage du Tour de France sur notre territoire.

Enfin, les stocks de lots et de gadgets ont été renouvelés et des outils de communication (flammes, calicots, roll-up…) ont été acquis pour une meilleure visibilité de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.



2 - DOCUMENTATION

Le service de la Documentation dont la mission essentielle est de collecter, traiter puis diffuser une information fiable et précise aux services de la Communauté, constitue un appui logistique aux activités des services utilisateurs : réponse rapide d'informations brutes telles que textes législatifs ou réglementaires… et une aide à la prise de décision : dossiers documentaires …

Il contribue par son rôle de veille et d'alerte à anticiper les changements susceptibles d'affecter le fonctionnement et les compétences de la collectivité : veille juridique, revue de presse … ainsi qu'au développement des compétences des utilisateurs ; les informations nécessaires à la mise à jour de leurs connaissances contribuent à leur formation continue.

Le Papyrus, intranet documentaire mis en place en 2012 par le service Documentation, est dorénavant pleinement opérationnel ; l'information ciblée et enrichie qu'il contient, étant accessible aux chefs de service désignés.

La base de données que constitue Le Papyrus, et qui contient actuellement 54 440 références, est quotidiennement mise à jour par le service, ce qui permet de diffuser un panorama de presse électronique quotidien (sélection d'articles de la presse régionale : Voix du Nord, Nord Eclair, Liberté Hebdo, l'Avenir de l'Artois, et de la presse nationale : Le Monde, Les Echos, Libération) , d'assurer une veille juridique et thématique avec un accès direct au document primaire (articles de revues générales et spécialisées : La gazette des communes, le Moniteur des TP, la Semaine Juridique, Environnement magazine, etc), de mettre en ligne les références bibliographiques de la bibliothèque de la CALL et d'informer les utilisateurs de toute nouvelle acquisition.

Par ailleurs ce portail offre de multiples possibilités aux utilisateurs pour se constituer des dossiers de recherche, se créer des veilles thématiques particulières, etc.

Afin de répondre à la législation en vigueur, la CALL a souscrit un contrat d'autorisation de reproduction d'œuvres protégées, avec le Centre français d'exploitation du droit de copie.

Parallèlement le service de la Documentation a continué à assurer la gestion des abonnements et des achats d'ouvrages et de revues.

VIII – AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

Le service des Affaires Juridiques et des Assurances exerce ses missions dans trois domaines

- les assurances
- le conseil et l'assistance juridique
- le contentieux.

Quantitativement, l'activité du service peut être évaluée par certains chiffres-clés. En 2015, ces chiffres ont été les suivants.

1 - ASSURANCES

Le service assurance gère 6 contrats (responsabilité civile générale, dommages aux biens, flotte-automobile, responsabilité civile «atteinte à l'environnement», risques aériens et risques statutaires des agents).

- La gestion des contrats

En 2015, le montant total des primes d'assurances s'est élevée à 276 758 € soit une augmentation de 16,15 % par rapport aux primes 2014.

- La gestion des sinistres

Cette activité a sensiblement diminué : 41 dossiers en 2015 contre 50 en 2014.

La répartition des sinistres en 2015 se déclinent ainsi :

- 6 sinistres «nids de poule/plaques d'égout» : aucun sinistre n'a été indemnisé pour les réparations des véhicules des particuliers, en l'absence de défaut d'entretien de notre part. Les sinistres plaque d'égout ne relèvent pas de la responsabilité de la collectivité.

- 25 sinistres «responsabilité civile» dont 17 concernaient des inondations chez les particuliers, liées à l'événement climatique exceptionnel du 13 août 2015. Sur ces 17 sinistres, 1 seul a été indemnisé à hauteur de 1 787,06 € (montant inférieur à la franchise contractuelle de 2 000 €). Les 8 autres sinistres concernaient diverses situations (infiltrations d'eau en sous-sol, fuite sur poteau d'incendie, chocs de véhicules, pignon d'une habitation endommagé par un portail de la CALL…). Par ailleurs, 4 sinistres « responsabilité civile » survenus en 2014 ont été indemnisés en 2015 à concurrence de 6 738 €.

- 5 sinistres «dommages aux biens» dont 4 ayant pour origine des actes de vandalisme sur les bâtiments industriels. Ces sinistres ont été indemnisés par notre assureur à hauteur de 37 949,84 €.

- 5 sinistres «flotte automobile» qui ont été indemnisés par notre assureur à hauteur de 7 348 €.

2 - ACTIVITE JURIDIQUE

Les missions de représentation en justice, de conseil et d'assistance juridique sont confiées à deux avocats :

1 – droit public, Cabinet GROS - HICTER et Associés à LILLE ;

2 – droit privé, Cabinet ZEHNDER – AMOURETTE à LENS.

3 - CONTENTIEUX ET CONSULTATIONS JURIDIQUES

Globalement, le coût des honoraires versés aux avocats est en hausse en 2015 par rapport à 2014, 46 197 € en 2015 contre 27 511 € en 2014, soit une hausse de 67,9 %. En réalité, cette hausse est justifiée du fait du transfert des contentieux dans le cadre des clôtures de Conventions Publiques d'Aménagement (13 440 €) et de la reprise de 3 anciens contentieux par le nouveau titulaire du marché d'avocat (5 400 €). Sans ces contentieux, les honoraires aux avocats auraient été en baisse de 0,56 %.

Les procédures judiciaires engagées pour l'expulsion des gens du voyage installés illicitement sur des terrains communautaires ont coûté à la collectivité 13 029 €, y compris les honoraires d'huissier soit 71,4 % d'augmentation par rapport à 2014.

- L'activité contentieuse devant les juridictions judiciaire et administrative

En 2015, 13 litiges ont été gérés :

- Contentieux Expropriation : la SEM Territoires 62 a initié une procédure d'expropriation dans le cadre de la CPA en 2011 à l'encontre de 4 propriétaires qui n'étaient pas d'accord sur le montant des indemnités proposées. Le jugement de 1ère instance étant favorable aux propriétaires, l'aménageur a interjeté appel devant la Cour d'Appel de Douai qui a rendu un arrêt favorable à la SEM (réduction du montant des indemnités à verser). C'est à ce moment-là que la CALL a récupéré le contentieux, les propriétaires s'étant pourvus devant la Cour de Cassation qui a cassé partiellement et annulé les arrêts de la Cour d'Appel. La CALL a été condamnée à verser à chacune des parties la somme de 2 000 €. Les contentieux sont renvoyés devant la Cour d'Appel d'Amiens.

- Contentieux : engagé par la CALL en avril 2015, contre la décision implicite de rejet opposée par le Préfet du Pas-de-Calais résultant de son silence gardé pendant plus de deux mois au mémoire préalable en indemnité (remboursement dû à la CALL pour les taxes sur les surfaces commerciales au titre des années 2012, 2013 et 2014 pour un montant de 5 944 659 €).

- Contentieux référé-provision : engagé contre la CALL devant le TA de Lille en vue d'être indemnisé du préjudice com-

mercial résultant de travaux d'assainissement réalisés par la CALL de septembre 2010 à février 2011. Par ordonnance du tribunal administratif, la CALL a été condamnée à verser une provision de 20 000 €. Non satisfaite, la CALL a formé de nouveau un recours au fond devant le TA de Lille qui l'a déchargée de son obligation de payer cette somme. La CAA de Douai dans son arrêt du 21/07/2015 a rejeté la requête du plaignant et l'a condamnée à rembourseé à la CALL la somme de 20 000 €.

- Contentieux UIOM : Engagé depuis juin 2001, ce recours s'est achevé le 30 décembre 2011 par l'arrêt de la CAA de Douai qui établit les responsabilités à parts égales, dans la survenance des dommages aux fours, entre la société exploitante pour défaut d'entretien et la CALL pour le choix des technologies opéré qui a constitué une circonstance aggravante. Mais le 14 janvier 2014, un recours est engagé contre la CALL pour obtenir la condamnation de la CALL à payer 668 451 € correspondant aux frais pour la réhabilitation des fours n°1 et 2.

- Contentieux pour outrage : La CALL a déposé plainte pour outrage à personne chargée d'une mission de service public. Le 20 avril 2015, le tribunal correctionnel d'Arras a reconnu coupable l'auteur des faits d'injures et l'a condamné à une amende de 3 000€. Le tribunal a alloué à chaque agent la somme de 100 € à titre de dommages et intérêts outre la somme de 500 € au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale. L'auteur a interjeté appel de la décision du tribunal correctionnel d'Arras.

- Contentieux : dans le cadre d'une clôture de CPA, la SEM Territoires 62 a engagé une procédure devant le TA de Lille le 7 avril 2015 à l'encontre de l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes pour enjoindre la CALL à lui verser la somme de 857 664,64 € au titre de la participation d'équilibre de l'opération. Ce contentieux a été réglé à l'amiable et un protocole d'accord transactionnel a fait l'objet d'une délibération.

- Contentieux recours pour excès de pouvoir : recours déposé le 12 juin 2015 devant le TA de Lille aux fins d'obtenir l'annulation du protocole transactionnel relatif au paiement du solde de clôture d'une CPA et l'annulation de la délibération du 1er juin 2015.

- Contentieux recours pour excès de pouvoir : recours déposé le 16 avril 2015 devant le TA de Lille à l'encontre de la décision de la CALL du 8 décembre 2014 déclarant sans suite un appel d'offres ouvert concernant des travaux d'assainissement.

- Contentieux recours en annulation : engagé le 23 mai 2015 à l'encontre de 4 titres de recette exécutoires en date du 6 décembre 2012 émis par la CALL relatifs aux frais de fourrière pour un montant total de 5 110 €.

- Contentieux : recours déposé par la SEM Territoires 62 devant le TGI d'Arras afin de constater la résolution de plein droit de la vente d'un terrain de 14 776 m^2, dans une zone industrielle. Dans le cadre de la clôture de la CPA, ce contentieux a été récupéré par la CALL. Les deux parties tendent à s'orienter vers un règlement à l'amiable.

- Contentieux : recours exercé devant le TA de Lille par une société qui conteste les motifs de rejet de son offre financière relative aux travaux de réhabilitation de l'ancien local électrique sur le site du 11/19 à Loos-en-Gohelle. Celle-ci avait été jugée irrégulière par la Commission d'Appel d'Offres de la CALL. Une ordonnance rendue le 19 août 2015 a rejeté la requête de cette société et l'a condamnée à verser la somme de 1 000 € à la CALL.

- Contentieux accident : Le parquet a appelé à la cause la CALL pour responsabilité éventuelle pour défaut d'entretien d'un portique situé sur un parking, dont la chute survenue le 11 juin 2014 a entraîné des dommages corporels.

- Contentieux dégât des eaux : Recours engagé le 5 février 2015 devant le TA de Lille par l'assureur de la victime pour obtenir réparation d'un préjudice. La victime a subi un dégât des eaux en novembre 2013. Le montant du préjudice est estimé à 16 000 € environ.

Par ailleurs, la responsabilité de la CALL est mise en cause dans 2 expertises judiciaires menées sur les territoires des communes de SALLAUMINES et WINGLES : la première concerne l'apparition en avril 2015, d'une importante fissure, devenue un effondrement sur 25 cm environ de largeur et ayant engendré une fuite sur le réseau d'eau potable. Selon les conclusions de l'expert judiciaire, les deux faits (fuite sur le réseau d'eau potable et dégradation localisée de la chaussée au droit de cette fuite) sont liés. La responsabilité de la CALL n'est pas engagée dans ce sinistre.
La seconde expertise judiciaire est relative à l'inondation de parcelles de blé situées dans le périmètre rapproché des captages constituant le champ captant de WINGLES.

Enfin, 14 consultations juridiques ont été lancées pour un montant de 12 660 €.

IX – SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ET CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS

L'aboutissement des projets de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se matérialise essentiellement par la passation de marchés publics.

Ces marchés, formalisés ou à procédure adaptée, selon leur montant, sont des contrats administratifs passés en vue de la réalisation de travaux, l'achat de fournitures ou la réalisation de prestations de services. Ils font l'objet d'avis d'appel public à la concurrence transmis soit dans un Journal d'Annonces Légales

(JAL), soit au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) ou/et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et consultables sur la plate-forme de dématérialisation www.achatpublic.com ou sur le site internet de la CALL (www.communaupole-lenslievin.fr).

1 - EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Rappel sur les seuils des marchés publics

Le décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015 modifie les seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique. Ces seuils européens sont applicables du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017.

Il a été décidé d'arrêter les seuils suivants :

Procédure achat simple, familles inférieures à 25 000 € HT,

Marchés à procédure adaptée :
- fournitures et services > 25 000 € HT et < 209 000 € HT
- Travaux : > 25 000 € HT et < 700 000 € HT

Marchés à procédure formalisée :
- fournitures et services > 209 000 € HT
- Travaux : > 700 000 € HT(le seuil européen étant à 5 225 000 € HT)

- Evolution législative : l'ordonnance du 23 juillet 2015

La transposition des directives européennes adoptées en 2014 a rendu nécessaire la réécriture de la règlementation française des marchés publics.
L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics abroge le code des marchés publics et a pour points essentiels :

1. L'ordonnance du 23 juillet 2015, en couvrant désormais l'ensemble des contrats répondant à la définition communautaire du marché public, supprime la dichotomie entre les marchés relevant des dispositions du Code des marchés publics et ceux régis par les dispositions de l'ordonnance du 6 juin 2005. Elle s'applique aux contrats de partenariat, rebaptisés pour l'occasion « marchés de partenariat », et régit des contrats dont la passation ne faisait naguère l'objet d'aucune disposition spécifique en droit interne, tels que les montages aller-retour sur le domaine des personnes publiques prenant appui sur des baux emphytéotiques ou des autorisations d'occupation temporaire du domaine public.

2. La sous-traitance peut être limitée par le pouvoir adjudicateur quant à son étendue, contrairement à aujourd'hui, où seule la sous-traitance totale est interdite (la sous-traitance d'éléments essentiels du marché pourra être proscrite par l'acheteur).

3. L'allotissement demeure obligatoire, sauf exceptions justifiées, mais les « marchés globaux » sont consacrés sous conditions : par exemple, les marchés de conception-réalisation sont possibles, même dans l'hypothèse où la loi Maitrise d'œuvre Publique s'appliquerait, mais il faut un engagement contractuel sur un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique ou des motifs d'ordre technique rendant nécessaire l'association de l'entrepreneur aux études de l'ouvrage.

4. Un pouvoir adjudicateur pourra écarter d'office l'offre d'une entreprise qui n'aura pas donné satisfaction dans un précédent marché, au point que celui-ci a été résilié et des dommages et intérêts ont dû être versés (la prescription de l'exclusion est de trois années).

- Jurisprudence

1. Un arrêt du Conseil d'Etat du 18 septembre 2015 confirme le degré important de liberté dont dispose l'acheteur qui souhaite recourir à la négociation dans la procédure adaptée. Aux termes de cette arrêt, la Haute Juridiction précise que, dans le cadre des MAPA (article 28 du Code des Marchés publics) :

- si le pouvoir adjudicateur a décidé de faire usage de cette faculté, il doit en informer les candidats dès le lancement de la procédure et ne peut plus y renoncer,
- mais qu'en revanche, il peut aussi se limiter à informer les candidats lors du lancement de la procédure qu'il se réserve la possibilité de négocier sans être tenu, s'il décide effectivement de négocier après la remise des offres, d'en informer l'ensemble des candidats.

2. Un arrêt du Conseil d'Etat du 14 octobre 2015 a jugé que le sous-traitant d'un candidat dont l'offre a été rejetée à la suite d'un appel d'offres peut avoir intérêt à agir pour demander la suspension ou l'annulation du contrat conclu. L'ouverture du recours en annulation et en suspension de l'exécution d'un contrat administratif aux tiers se confirme.

2 - ACTIVITES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- Poursuite de la Dématérialisation – EXTRAPOLE – ACHAT PUBLIC

EXTRAPOLE
Tous les documents (pièces marché, actes de sous-traitance, avenants, exemplaires uniques…) relatifs aux marchés à procédure adaptée et marchés formalisés notifiés sont, via Extrapole, consultables par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et transmis au Comptable Public.

L'espace « Commission d'Appel d'Offres » (CAO) met à disposition des membres de la CAO la convocation avec l'ordre du jour.

ACHAT PUBLIC (nom de la plateforme du profil acheteur de la CALL)

Tous les opérateurs économiques téléchargent gratuitement les DCE (Dossiers de Consultations des Entreprises) sur la plateforme de dématérialisation « Achat Public » mais restent peu nombreux à procéder au dépôt électronique de leurs offres.
Les notes complémentaires au DCE, ainsi que les réponses aux questions posées par les candidats sont déposées sur le profil acheteur via les « échanges sécurisés ».
La transmission électronique des lettres de rejet par la plateforme permet désormais de réduire le délai de notification au lauréat de 16 jours à 11 jours.

Les avantages restent indéniables, puisque, outre l'interactivité entre les services et/ou les intervenants, qui offre une rapidité de diffusion et de traitement de l'information, « Extrapole » et « Achat Public » permettent à la CALL de réaliser une importante économie budgétaire, puisqu'ils engendrent une baisse de production des supports papier :

- grâce à la possibilité du téléchargement des DCE, réduction des frais de reproduction (papier + plans), et d'envoi (enveloppes + frais postaux)

- grâce à la mise en ligne informatique plus besoin de transmettre de copie papier.

- La délégation de service public de production d'eau potable
Par délibération en date du 19 janvier 2015, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a autorisé son Président à lancer la procédure de la délégation de service public de production d'eau potable, conformément à la loi n°92-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, dite Loi Sapin.

La sélection des candidatures par la Commission de Délégation de Service Public s'est déroulée le 27 mai 2015.

La Commission de Délégation de Service Public réunie le 5 novembre 2015 a procédé à l'ouverture des offres de deux des trois candidats ayant remis une offre, EAUX DU NORD et VEOLIA. Suite à l'analyse de ces propositions, le 22 janvier 2016, Monsieur le Président a mis fin aux négociations.
Ce dernier a décidé de retenir l'offre de la société Véolia eau plutôt que celle de la société des Eaux du Nord.

- Bully-les-Mines et Lens, construction de deux réservoirs d'eau potable et leurs conduites de transport : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 10 décembre 2014, le bureau a autorisé le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction des deux réservoirs de Bully-les-Mines et Lens. Pour rappel, le concours a été lancé en 2 lots :

- lot n°1 Réservoir de Bully-les-Mines d'un volume de 4000m3 et ses conduites d'adduction estimé à 8.250.000 € H.T.,
- lot n°2 Réservoir de Lens d'un volume de 5000 m3 et ses conduites d'adduction estimé à 5 200 000 € H.T.

Après analyse des offres des 3 candidats retenus sur chaque lot, le jury de concours qui s'est réuni le 13 janvier 2016 a décidé de retenir :

• Pour les lots n°1 et n°2 : le groupement conjoint solidaire Merlin à Lille (Mandataire) – Avant Propos SA à Lille et Bérim à Douai pour un montant d'honoraires de 698.415,00 € H.T. pour le lot n°1 et 468.000,00 € H.T. pour le lot n°2.

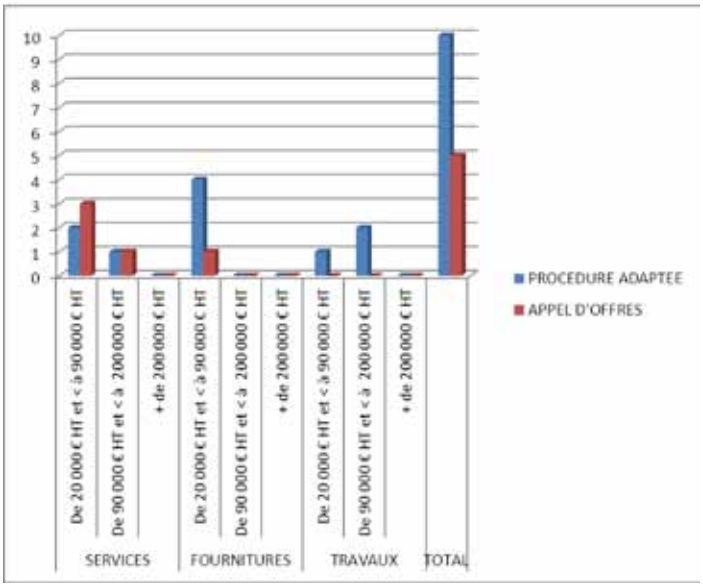
3 - SYNTHESE DE L'ACTIVITE PAR TYPE DE PROCEDURE EN 2015

Le nombre de marchés inférieurs à 20 000 € HT et notifiés en 2015 s'élève à 202

Le recensement obligatoire effectué avant le 31 mars de chaque année fait apparaître, pour 2014 la répartition suivante (commande supérieure à 20 000 € HT) :

NOMBRE DE MARCHES NOTIFIES EN 2015, PAR PROCEDURES

		PROCEDURE ADAPTEE	APPEL D'OFFRES
SERVICES	De 20 000 € HT et < à 90 000 € HT	2	3
	De 90 000 € HT et < à 200 000 € HT	1	1
	+ de 200 000 € HT	0	0
FOURNITURES	De 20 000 € HT et < à 90 000 € HT	4	1
	De 90 000 € HT et < à 200 000 € HT	0	0
	+ de 200 000 € HT	0	0
TRAVAUX	De 20 000 € HT et < à 90 000 € HT	1	0
	De 90 000 € HT et < à 200 000 € HT	2	0
	+ de 200 000 € HT	0	0
TOTAL		10	5



VIII – RESSOURCES HUMAINES

1 - ACTIVITÉS DU SERVICE ET INDICATEURS

- Gestion des carrières et de la paie règlementaire (recrutement, avancement, départ…)

- Gestion des absences de toute nature (maladie, accident du travail, congés annuels…)

- Gestion de la formation

- Gestion administrative du dialogue social (2 comités techniques en 2015 et plusieurs groupes de travail thématiques : règlement intérieur, entretiens professionnels)

- Gestion de la médecine du travail (organisation du suivi médical des agents) :168 visites médicales en 2015

- Gestion des recrutements (profils de postes, organisation des jurys…)

- Gestion de l'action sociale en faveur du personnel

- Veille juridique et statutaire

- Gestion des demandes d'emplois : 571 demandes

- Gestion des stages-école : 176 demandes, 34 acceptations

Réalisations 2015

- Mise en œuvre d'un comité d'hygiène et de sécurité

- présentation d'un plan de prévention avec la nomination d'un assistant de prévention

- Présentation d'un nouvel organigramme

Nombre d'agents au 31/12/2015 (tous statuts confondus) 212

Nombre d'élus (indemnités de fonction) 96

MASSE SALARIALE 2015 : 11 181 427 €

MOUVEMENTS DU PERSONNEL (Un bilan social est réalisé tous les 2 ans et présenté en comité technique)

7 recrutements

3 Départs (1 mutation et 2 retraites)

MEDAILLES

4 agents médaillés en 2015

FORMATIONS REALISEES

2015 : 84 agents pour 523 jours de formation

2 - C.N.A.S.
BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ

C.N.A.S.		ANNÉE 2015
664 Dossiers traités	Vacances	77
	Etudes	93
	Naissances	3
	Mariage/PACS	6
	Prêts	8
	Epargne chèques vacances	39
	Aides noël	59
	Divers (tickets CESU, coupon sport, billetterie (ciné, parcs…) éveil culturel, garde jeunes enfants, séjour linguistique, médailles, retraite)	379
	Cotisations	59 586 €
	Montant des aides en retour	43 392 €

Soit un retour de 72 % sur cotisations

En moyenne 2 à 4 dossiers par agent pour **une prestation équivalente à 204,67 €/agent.**



Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
21, rue Marcel Sembat - 62302 LENS Cedex
contact@agglo-lenslievin.fr - tél.: 03.21.790.790

www.agglo-lenslievin.fr